

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur : HENRI BOURASSA.

SUR LE DOS DU QUÉBEC

La presse anglo-canadienne a mené sur le dos du Québec la campagne en faveur de la conscription et du ministère unioniste, aux dernières élections. Afin de préparer les provinces anglaises à accepter sans trop grommeler l'appel possible de la deuxième classe des conscrits, recommencera-t-elle la même tactique?

On le dirait, à lire le premier-Toronto du *Globe* de mercredi dernier.

Le *Globe* fait des compliments aux ministres qui, dit-il, ont tenté de leur mieux de mettre en vigueur la loi du service militaire. Mais, paraît-il, c'est le Québec qui, dans la plus grande mesure qui soit, et sans avoir recours à la révolte, par sa résistance passive et la multiplicité des cas d'appels aux tribunaux supérieurs, l'exécution du programme de M. Borden et de ses amis. Il s'ensuit que, par exemple, dans le seul district de Montréal, au dire du *Globe*, l'automne sera avancé avant que 10,000 hommes de la première classe y aient pris les armes. D'où le *Globe* conclut que le ministère devra user de moyens énergiques pour accélérer le travail des tribunaux, et "pour venir à bout de la résistance passive qui se barricade derrière les clauses de la loi relatives aux appels".

Le jeu du *Globe*, inspiré de toute évidence par M. Rowell, est facile à deviner.

Le ministère, un temps, a espéré trouver dans la première classe les 100,000 hommes qu'il voulait. Il s'aperçoit qu'il n'y pourra guère réussir. Les statistiques sont là pour établir que, hors du Québec, les jeunes gens se sont inscrits chez le registraire dans une proportion moindre qu'ici. Chez nous, d'après les chiffres donnés par Ottawa, les jeunes gens se sont inscrits; mais ils en ont appelé de la décision du tribunal local, quand elle leur était défavorable, ou l'autorité militaire en a appelé, elle, quand le premier tribunal a exempté les jeunes gens. Comme le Québec a la plus forte proportion d'inscrits chez le registraire, il fallait s'attendre que ce fut lui qui fournirait le plus d'appels.

Peut-on reprocher aux conscrits peu satisfaits de la première décision des tribunaux locaux d'avoir porté leur cause à un tribunal supérieur? Qu'ont-ils fait, sinon exercer un droit reconnu par la loi et invoquer un des motifs d'exemption prévus par celle-ci? L'autorité militaire n'en a-t-elle pas elle-même appelé, à Montréal seulement, de plus de 20,000 exemptions? Elle a assigné devant les tribunaux d'appel des gens versés par les examinateurs médicaux dans les catégories B, C et E, elle y a fait même comparaître des manchots, des infirmes, qu'elle a dû reconnaître par la suite tout à fait incapables au service militaire. Bref, s'il y a eu congestion, la faute n'en est pas aux seuls conscrits. Et le *Globe* serait mal venu de reprocher à ceux-ci d'avoir fait comme l'Etat a fait lui-même, c'est-à-dire de s'être servis de la loi, d'en avoir invoqué des clauses mises dans les statuts pour la protection du citoyen comme pour celle de l'Etat.

Il n'y a pas du reste que dans le Québec que la mise en vigueur d'une loi de conscription a eu pour résultat de congestionner les tribunaux. Le *Globe* sait tout autant que nous qu'il s'est passé de nombreux mois, en Angleterre, avant que les magistrats chargés de surveiller l'exécution de la loi du service obligatoire aient pu venir à bout de leur travail. Il ne fait que commencer ici, il n'y a pas sept semaines que les tribunaux d'appels fonctionnent, au détriment de l'administration de la justice civile.

Mais comme les choses ne vont pas au gré du *Globe* et de ses amis, il faut trouver une issue; et le *Globe* l'indiquait mercredi. Crier sur le Québec, tout est là. Ce sera lui, comme toujours, le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. Le loup l'a dit, d'autres le hurleront. Une dépêche au *Star*, hier soir, confirme que l'appel de la deuxième classe fera sauter les provinces anglaises. Comme on leur a fait oublier, en décembre dernier, les abus de pouvoir, les scandales, la législation d'exception du dernier parlement en leur criant sur au Québec, on compte, cette fois-ci, apaiser encore le mécontentement populaire en vociférant haro sur le Québec. Ce n'est pas plus difficile que ça.

Il est vrai que, dans l'intervalle, alors que la main-d'œuvre manque au pays et que le ministère convoque une conférence interprovinciale afin d'aviser à cette question et à d'autres aussi graves, l'Angleterre, pour sa part, ne se porte pas trop mal, dans ce domaine. N'est-ce pas le chancelier de l'Echiquier, M. Bonar Law, qui disait mercredi même, à Westminster, que, tandis qu'en 1917, le Royaume-Uni versait 820,000 hommes dans ses services militaires, il ajoutait à son armée industrielle immense plus de quinze cent mille hommes et femmes, — exactement 1,535,000, — et accroissait d'un demi de 1,200,000 acres la superficie des terres en culture en Angleterre, en Ecosse et en Irlande? En 1917, également, le Royaume-Uni maintenait sa production agricole au plus haut degré. (Voir la *Gazette* du 14, onzième page.)

Cela, certes, démontre que, si l'Angleterre a la conscription, elle garde néanmoins le souci de ses intérêts industriels, et surtout elle s'emploie à développer l'agriculture chez elle. Elle pense à la main-d'œuvre agricole, quelles que soient les exigences de sa situation militaire, sur un front qui n'est pas bien éloigné de son territoire.

Pour notre part, donc, avant de parler de la mobilisation de la deuxième classe des conscrits, il serait urgent de penser à la crise de la main-d'œuvre, provoquée, — une voix officielle l'a admis — par un trop grand recrutement. Ce n'est donc pas en criant haro sur le Québec que le *Globe* et ses amis devraient pouvoir le faire oublier aux gens sages qu'il y a au pays. Il est vrai que, jusqu'ici, les hurlements ont eu plus de succès que le raisonnement. Mais cela durera-t-il toujours?

Georges PELLETIER.

LES TAXES QU'IL FALLAIT IMPOSER

Nous parlions, hier, du fardeau de plus en plus lourd sous lequel il tombe et menace de choir le propriétaire foncier de Montréal. Qui a le plus contribué à l'accroître?

Si cette question lui était posée, il brandirait le poing dans la direction de l'hôtel de ville, prenant pour le bourgeois l'instrument du supplice. Le véritable auteur de ses maux, c'est la législation, n'en déplaise à M. Gouin. Pour établir notre thèse, nous pourrions remonter à plusieurs années, rappeler les annexions imposées, etc.; mais contentons-nous d'examiner ce qui s'est fait, cette année même, non pas au comité des bills privés de l'Assemblée, mais à celui du conseil législatif. Chacun sait, en effet, que le gouvernement fait imposer à la chambre rouge les clauses auxquelles il n'ose pas toucher; le conseil n'a pas la crainte de l'électeur.

Il y a, d'abord, l'annexion de Maisonneuve. Au dire de M. le maire qui — on doit lui reconnaître ce mérite — est parfaitement au courant et pour cause de la situation financière de la ville, Montréal n'avait pas besoin d'une augmentation de 50 pour cent de la taxe foncière pour boucler son budget, mais cette augmentation devient à peine

prive Montréal de ses sources de revenus sous prétexte de protéger son port, comme si les compagnies se servaient de celui-ci uniquement pour les beaux yeux de la grande ville canadienne-française. Parce que les débardeurs étrangers seraient tenus de payer une taxe de cinquante dollars, messieurs les armateurs iraient-ils porter leurs affaires ailleurs? Quel amour profondément caché ils professent pour ces manoeuvres! Pour nous, nous partageons l'avis de M. Ainey: il ne manque pas d'ouvriers à Montréal qui cherchent du travail et s'il en manque, la faute n'en est pas à la ville, mais à la rareté de la main-d'œuvre causée par la conscription. La taxe sur les débardeurs étrangers à la province n'aurait rien fait pour augmenter celle-ci. Bien plus, nous aurions même voulu qu'elle fût consignée ainsi qu'elle se lisait dans le projet initial de la ville, soit que tous les débardeurs étrangers à Montréal, ceux de la province comme les autres, fussent assujettis à cette taxe.

On aurait pu ajouter qu'elle serait payable dès leur entrée au service des compagnies de navigation.

Rien de ce qui peut décourager la désertion des campagnes, tout ce qui peut retenir sur la terre maternelle et saine le rude gars de la ferme devrait être mis en oeuvre. Le ministre de l'Agriculture parlait avec combien de raison l'autre jour de l'attraction des hauts salaires des usines et du mal qu'ils font au campagne. Plût à Dieu que chaque paysan qui abandonne sa charrue trouvât à l'entrée de la ville la barrière d'une lourde taxe! Ce serait peut-être la fin du déséquilibre entre la population urbaine et la population rurale.

Des deux autres impôts cités plus haut, il en est un qui nous apparaît non seulement juste mais nécessaire. Les compagnies d'affichage sont dans notre ville libres d'accumuler les unes par dessus les autres les horreurs, de masquer les paysages les plus pittoresques et la ville n'a aucun droit de sévir contre elles.

On s'opposait, au conseil législatif, au mode de prélèvement de l'impôt sur les recettes brutes. On aurait pu, puisqu'on reconnaissait la justice du principe en indiquer un autre, mais le contrôle principal s'impose. Nous l'avons plusieurs fois réclamé. Il devrait s'étendre à toutes les affiches extérieures et indiquer les horribles échantillons de "parisien french" que l'on voit quelquefois et les autres affiches qui sont un massacre de la langue française. Il s'en trouve plusieurs de cette sorte dans les rues les moins fréquentées. Notre confrère Gouin en avait fait autrefois le relevé humoristique et pitoyable.

Le propriétaire, de l'aveu général, est trop taxé. Le seul mode de soulagement c'est de créer de nouvelles sources d'impôts et il nous semble que la législation a été mal inspirée de tarir celles dont il est parlé plus haut.

Louis DUPIRE.

LA VENTE DES OEUF AU POIDS

Une dépêche d'Ottawa, publiée dans les journaux d'hier, porte que le gouvernement a l'intention de remodeler la loi des inspections et des ventes et d'interdire la vente des oeufs à la douzaine, pour y substituer la vente au poids.

Le conseil municipal de Montréal a, de lui-même, pris cette initiative, et, en vertu des amendements à la charte adoptés lors de la dernière session, la vente des légumes tout comme celle des oeufs devra se faire au poids.

Me Laurendeau a exposé au comité des bills privés, que c'était le seul mode rationnel de protection, non pas pour le marchand, mais pour le consommateur.

Les premiers arrivés trient sur une caisse d'oeufs, les plus gros, et les derniers venus doivent se contenter des rebuts; ce qui est illogique autant qu'injuste.

La vente au poids protégera le consommateur de la onzième heure, comme celui de la première. Mais on peut être sûr que le système ne s'implantera pas sans difficultés et qu'il faudra quelque temps à la méchante pour s'habituer au nouvel étalon de vente et à calculer entre la livre et la douzaine.

L. D.

"LE PAPE ARBITRE DE LA PAIX"

La deuxième édition du *Pape, arbitre de la paix*, le dernier livre de M. Bourassa, est maintenant en vente.

On sait qu'un tirage de luxe, limité, a été fait. Les volumes de ce tirage se vendent \$1, plus 15 sous pour frais d'expédition (recommandée). A la douzaine, \$10, plus les frais d'expédition.

Pour l'édition ordinaire, les prix restent les mêmes: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous de port et 5 sous supplémentaires, si l'on veut que le volume soit recommandé; à la douzaine, \$6, plus 40 sous de frais de port ou aux frais de l'acheteur par messageries. Pour quantité de 50 et plus, réduction de 25%, frais de port en plus.

S'adresser à l'auteur, aux bureaux du *Devoir*.

LA PAGE DU FOYER

Nous avons dû la remettre à demain, vu l'encombrement du journal. Nos lectrices y trouveront donc samedi la lettre de Cousine Gillette.

BILLET DU SOIR.

LEURS PETITS

Lorsque l'Humano est décidé de rendre les femmes éligibles à la Législature, suivant l'idée lancée par le leader de l'opposition, le chef du gouvernement, pour ne pas être en reste avec celui-ci, ne lui a-t-il pas inventé pour rendre la vie parlementaire agréable aux députées canadiennes et capter leurs bonnes grâces au bénéfice de son parti.

Le premier ministre fit d'abord mettre des rideaux à toutes les fenêtres, des tapis dans tous les corridors et les allées de la Chambre, des pots de fleurs sur tous les pupitres, prenant soin, sur ceux des dames, de remplacer les encruris par de jolis petits cornets remplis de bonbons.

La tabagie, malgré les réminiscences de nombre de représentants du peuple, grands pécheurs devant l'Éternel, fut désaffectée et désinfectée pour faire place à une "poudrerie", c'est-à-dire à un douillet boudoir où l'on mit à la disposition des conseillers tout un magasin de poudres de riz, de cosmétiques, de pommades, de parfums, de fards, de pâtes, de rouge, de mouchoirs, de khol et autres articles employés dans l'industrie des têtes de cotin (ce mot peut être entendu dans le sens que l'on voudra).

La salle des caucus fut remplacée en un délicieux petit salon avec tout ce qu'il faut pour servir le thé: le cabinet de lecture devint une tricoterie et tous les coins et angles du Parlement furent transformés en autant de cosy corners encombrés de riches et multiples coussins obligés.

Toute l'aire servant de bureaux aux députés de l'opposition fut nettoyée, les murs peints par terre, et remplacée par une vaste pièce désignée, suivant l'inscription anglaise affichée à l'entrée en lettres d'or, sous le nom de kindergarten.

Des nombreuses innovations, ce fut la plus vaste et la plus appréciée des Honorables députées du beau sexe. (Beau? Oui, grâce aux transformations apportées à la tabagie.) On fit une installation des plus modernes. Tout le tour de la spacieuse enceinte on construisit de curieuses petites boîtes tapissées de soies et enjolivées de rubans et portant en guise de ciels, des draperies de dentelles aux dessins capricieuses. Des instruments reliés comme de l'or, placés au centre d'une grande cuve en véritable cuivre et remplie de minuscules bibelots, fournissaient un lait généreux entièrement débarrassé de microbes par la stérilisation. Un personnel de nurses, sèches — toutes fuyantes, naturellement! — complétait l'établissement.

Un visiteur du Québec, admis à l'inauguration, en fut tout émerveillé.

— C'est très bien d'avoir pensé aux petits des dames députées, fit-il. M. Hearst, qui lui servait de cicerone: ces berceaux sont d'un genre inattendu sans doute, mais très jolis... (puis s'approchant des petites boîtes déjà décrites, il fit un saut)... mais pourquoi cette tache dans l'angle? nous avez mis comme matras seulement de la paille... ça jure avec le reste.

— I don't see how I répondit le premier ministre, intrigué.

— Mais voyons, c'est un peu dur pour des petits enfants...

— Des enfants? Who spoke of children?

— Les petits des femmes députées, ce sont des enfants, je suppose...

— Oh shockin! Vous êtes mistakén... dans le Ontario les petits des dames, ce sont des petites...

Map. TELLIER.

BLOC - NOTES

Respectueuses sympathies

Nous nous joignons à tout Montréal pour offrir aux révérends Soeurs Grises, dont le nom est associé à toute l'histoire de notre ville, l'hommage de notre profonde et respectueuse sympathie dans le terrible malheur qui vient de s'abattre sur leur maison.

La pitié et la sympathie générale entourent toutes les victimes de la lamentable catastrophe, l'une des plus douloureuses dont le pays ait gardé le souvenir.

Pourquoi pas?

Le gouvernement déclare qu'il ne fera pas de conscription agricole, mais en même temps on annonce un recrutement intense d'ouvriers de ferme, pour essayer de parer à la crise de main-d'œuvre que tout le monde constate et déplore.

Pourquoi le gouvernement ne donnerait-il pas aux conscrits qui sont susceptibles de répondre à cet appel l'avantage de la faire?

Pourquoi surtout ne cesseraient-ils pas toute manoeuvre de nature à diminuer la main-d'œuvre disponible pour le travail du sol?

On y revient?

Un magistrat ontarien lance une agitation destinée à nous priver du droit de suffrage si nous ne voulons pas faire davantage "pour l'Empire".

Quelques-uns des articles de journaux, qui ont précédé et préparé la suppression du droit de suffrage des étrangers visitant également les Canadiens français. Revenons à l'idée première?

Pas de boycott!

L'idée du boycott économique contre l'Allemagne, après la guerre, vient d'être condamnée par l'association nationale des manufacturiers américains.

C'est la guerre, le premier souci des hommes d'affaires américains sera de faire les meilleures affaires possibles avec tous les clients possibles. Ceux qui ont pu un moment supposer le contraire les connaissent bien peu.

Le duel s'engage

M. Napoléon Séguin signifie à son vieil ami Médéric qu'il ne le suivra pas dans sa lutte contre M. Gouin.

Ainsi s'engage une lutte dont il sera intéressant, au point de vue de l'étude des moeurs politiques, de suivre les diverses péripéties.

Lever de rideau

La condamnation à mort de Bolo Pacha par le conseil de guerre de Paris n'apparaît que comme une sorte de lever de rideau au procès, qui s'ouvrira prochainement devant les juges militaires, de l'ancien premier ministre Caillaux.

Bolo Pacha n'était qu'un aventurier heureux. Caillaux est un homme politique de premier plan, soutenu par tout un parti. L'un de ses adversaires disait récemment que, s'il n'est pas condamné, son acquiescement en fera le maître de la politique française. Pour le moment, il paraît extrêmement impopulaire.

Le procès qui vient de se terminer, celui qui s'annonce, ont tout l'air de noyer dans la curiosité publique les procédures commencées devant la Haute cour, juridiction politique, contre l'ancien ministre Malvy, à la suite des accusations lancées par M. Léon Daudet. Ce dernier procès ne portera, semble-t-il, que sur deux imputations précises: 1° avoir livré à l'ennemi le plan d'attaque du Chemin des Dames, qu'il (Malvy) connaissait en sa qualité de membre du Comité de guerre; 2° avoir fomenté par les agents de la Sûreté générale à ses ordres les mutineries militaires de juin 1917.

Ceci écarterait l'examen général de la conduite de M. Malvy pendant les trois années de guerre, réclamée par plusieurs journaux français.

Nouveau témoignage

Le bref extrait du sermon du cardinal Bourne, transmis hier par la Presse Associée, ajoute aux témoignages déjà recueillis une pièce importante, en ce qui concerne l'exclusion projetée du Souverain Pontife du congrès de la paix.

Pour le cardinal Bourne, qui a pu prendre connaissance de toutes les explications et de tous les démentis, qui n'a aucune raison de charger les gouvernements alliés, qui leur donne même, au point de vue des intentions, le bénéfice du doute, la matérialité du fait ne fait évidemment plus question.

"Il le cardinal Bourne déclare, dit le résumé du sermon, que le Vatican fut fort attristé lorsqu'il apprit, il y a quelques mois, que le gouvernement anglais était partie dans un traité secret, dans lequel il était stipulé que dans l'empire quelle des négociations de paix, la voix du Saint-Siège ne devait pas être entendue."

Et plus loin: "Je connais ceux qui, dans un moment d'égarement, ont consenti à un tel engagement..."

On devine donc, à l'avance, prendre acte du fait sans être soupçonné de sympathies pro-boches ou de propensions à gouverner les romans d'aventure.

Preuve!

Il se trouve encore d'ici et là, et ce sont parfois de très braves gens, des personnes pour affirmer que les Canadiens français refusent systématiquement d'apprendre l'anglais. Celles-ci pourront lire avec soin, et coller dans leurs calepins, cet extrait d'une réponse de M. Hutchison, gérant-général de la compagnie des Tramways de Montréal, à un rédacteur du *Herald* (numéro du 13 février, page 2), au sujet des rumeurs qui empêcheraient chez nous l'emploi des femmes dans le service des tramways: "Another obstacle peculiar to this city is the dual language question. Nearly all our conductors are French; because most of the French population speak English, but not many English Canadians are conversant with French. This would deprive many of the English speaking women of the city from replacing men in this capacity."

En d'autres termes, la compagnie n'emploie à peu près que des Canadiens français parce que les Canadiens français sont à peu près les seuls à parler les deux langues officielles du pays.

Preuve nouvelle de l'infériorité de notre formation scolaire!

O. H.

A L'UNION CATHOLIQUE

Il y aura séance, dimanche, 17 courant, à 2 h. 30, dans la salle de la Bibliothèque, 236, rue Bleury.

Le conférencier sera le R. P. Théotime Couture, qui parlera de la chronologie biblique et de l'antiquité de l'homme.

Le sujet est de nature à piquer la légitime curiosité des auditeurs, qui ne manqueront pas de venir en grand nombre entendre un spécialiste dans l'exégèse biblique.

UN NOUVEL INVENTAIRE

A LA SUITE DE SES CONFÉRENCES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES UNIONS OUVRIÈRES, LE GOUVERNEMENT SE PROPOSE DE FAIRE L'ENREGISTREMENT DES RESSOURCES EN HOMMES DU CANADA.

Ottawa, 15. — A la suite de la séance du conseil du cabinet, hier soir, le gouvernement, un peu avant minuit, a émis un communiqué sur la politique qu'il entend suivre immédiatement au sujet du travail. Le gouvernement n'imposera pas la conscription pour les travaux de la ferme, en vertu de la loi du service militaire, mais il prendra des mesures immédiates pour obtenir l'enregistrement et l'inventaire des ressources en hommes du Dominion. Le nouveau bureau de commerce de guerre, en outre, classifiera les industries canadiennes. On ne fera pas d'importation de coolies, pour le moment. Les ouvriers y sont énergiquement opposés, et c'est pour cette raison qu'on a décidé de considérer la question, plus tard. On n'a pris aucune décision au sujet de la conscription du travail étranger.

Le communiqué, qui est le résultat de la récente conférence tenue avec les chefs ouvriers de toutes les parties du Canada, se lit comme suit:

"La question la plus importante qui ait été considérée à la conférence tenue entre le comité de guerre du cabinet et les représentants du travail organisé, a été de savoir comment organiser les ressources en hommes du Canada, afin de permettre au Canada de donner le maximum de sa contribution à la poursuite victorieuse de la guerre en hommes, en vivres, en munitions et en navires."

"On a fait nombre de recommandations au gouvernement. On voulait:

"10.— Que les hommes tombant sous le coup de la loi du service militaire, mais physiquement incapables, soient conscrits pour les travaux de la ferme;

"20.— Que le travail étranger soit conscrit;

"30.— Que l'importation des coolies soit permise pour les industries agricoles et autres industries essentielles;

"40.— Qu'on ferme moins d'industries essentielles;

"50.— Qu'on impose l'enregistrement national obligatoire de tous les hommes et femmes du Canada;

"Sur ces questions, le gouvernement a pleinement bénéficié de ses consultations avec les chefs ouvriers, qui ont aussi soumis leurs recommandations au gouvernement."

Le gouvernement a aussi bénéficié des recommandations des représentants du département de l'Agriculture des diverses provinces et, après avoir pris en sérieuse considération ces représentations, le gouvernement en est venu aux conclusions suivantes:

"10.— Par ses représentants à la conférence d'Ottawa, le travail canadien a exprimé son approbation absolue de toute forme de conscription pour les travaux de la ferme. Le gouvernement, après avoir pris en sérieuse considération ces questions sous tous leurs angles, est dans l'incapacité d'accepter l'opinion que les hommes tombant sous le coup de la loi du service militaire, qui sont physiquement incapables, soient conscrits pour les travaux de la ferme. L'Etat est indubitablement autorisé à commander les services de tous ses citoyens en temps de péril national, mais le gouvernement reconnaît qu'en sus des objections si fortement soulevées par le travail organisé contre la conscription industrielle, le service obligatoire des citoyens individuels pour des cultivateurs individuels au Canada est impraticable."

"En ce qui concerne la conscription possible ou autre utilisation du travail étranger, les problèmes qu'elle comporte sont si complexes et si différents, particulièrement du point de vue international, qu'on n'en est pas encore arrivé à une décision définitive. On s'attend à venir à une conclusion d'ici à quelques jours, quand le gouvernement sera en possession de plus amples renseignements sur le problème du travail."

"Les représentants du travail ont combattu directement la nécessité de l'importation des coolies, et ils déclarent qu'il y a suffisamment de main-d'œuvre au Canada, si elle est proprement organisée, pour faire fonctionner toutes nos industries essentielles. Ils considèrent l'importation des coolies comme devant dégrader le niveau industriel, social et moral du peuple. Le gouvernement est désireux d'empêcher l'importation des coolies, mais, dans l'avenir, il lui apparaît qu'il est impossible de rencontrer les besoins de la guerre au Canada, sans l'utilisation temporaire du travail de ces coolies dans certains domaines essentiels du travail, la question sera de nouveau prise en considération par le gouvernement, après consultation avec le travail."

"Le gouvernement reconnaît que la situation du travail pourrait être améliorée, jusqu'à un certain point, en déclarant le travail des industries moins essentielles avec celui des industries qui le sont davantage, à cette fin, il est à prendre des mesures pour obtenir la classification

des industries du Canada. Au bureau de guerre, qui considère cette question, le travail est représenté par des hommes de son propre choix.

"Si les ressources en hommes du Canada, dans le sens le plus large du mot doivent être complètement organisées, afin qu'on puisse obtenir les meilleurs résultats possibles pour toutes nos activités de guerre, il sera nécessaire de faire faire un inventaire précis et complet des hommes et des femmes du Canada. Cela ne saurait être obtenu que par un système d'enregistrement obligatoire, applicable aux personnes d'au moins de seize ans."

"Le gouvernement prendra des mesures immédiates pour obtenir cet enregistrement et cet inventaire, et sur tous les comités qui seront nommés pour traiter de la question, le travail sera largement représenté."

"Il est de l'intention du gouvernement de conduire une propagande complètement organisée pour obtenir, par l'enrôlement volontaire, le nombre nécessaire d'hommes et de femmes pour aider à la campagne qui se fera pour obtenir une plus grande production de vivres, aussi bien que pour obtenir le travail requis pour les autres industries essentielles. Dans l'organisation et la conduite de cette campagne, le gouvernement ne sollicitera pas seulement la coopération du travail, mais sur tous les comités qui seront constitués, il donnera au travail une large représentation."

"Le gouvernement apprécie l'esprit sympathique manifesté par les représentants du travail, et l'assurance qu'ils ont donnée d'appuyer cordialement le gouvernement dans les efforts qu'il entend faire pour rencontrer les besoins actuels."

"Bien qu'il n'ait pas encore été possible d'en arriver à une décision, sur nombre de détails présentés dans le rapport du travail organisé, le gouvernement a confiance qu'ils seront réglés à la satisfaction générale, par les comités qui seront créés pour résoudre les graves problèmes du travail auxquels la nation a à faire face."

"Le gouvernement est sûr que ses récentes conférences avec les représentants du travail organisé du Canada, serviront grandement l'intérêt public."

CONCERT.

MISCHA LEVITZKI

Le jeune prodige russe, élève du maître Paderewski, mérite l'accueil que le tout-Montréal musical lui a fait hier soir, au Windsor. Virtuose du piano, Mischa Levitzki incarne la beauté d'interprétation des oeuvres classiques et modernes; l'artiste a retenu, sous le charme de son talent et de son inspiration, les nombreux dilettantes de belle et saine musique, que ne fatiguent point l'exiguïté et l'incommodité de la salle.

S'il ne possède point encore l'empire profond du maître et pianiste, à la touche harmonieuse et à la sûreté impeccable du coup d'oeil, Levitzki est doué pour captiver les foules, à l'exemple de son devancier, l'ampleur de sa conception, la dextérité de son doigté et les ressources de son jeu. Ses traits caractéristiques ont soulevé les éloges des critiques en vue dans le monde musical.

Précédé d'une bonne presse qui ne lui mesure point ses éloges, Mischa Levitzki n'a certes pas déçu ses admirateurs; tandis que les connaisseurs s'évertuent à lui trouver des défauts loin d'être apparents, les profanes ont goûté les extraits des chefs-d'oeuvre de Chopin, de Beethoven, de Mozart et de Liszt que le pianiste avait choisis hier, pour les soumettre d'une façon ingénue à l'appréciation de ses auditeurs.

Le jeune artiste interprète très bien les oeuvres de Chopin. La "Fantasie en fa mineur" (opus 49), pièce de résistance du concert, a fait vibrer ses qualités maternelles d'exécution; doigté extrêmement développé, touche saine et harmonisation superbe de la pensée même de l'auteur. Il a comme vécu la poésie touchante de "Nocturne en sol mineur" et personnifié l'ardeur captivante de la "Valse en fa mineur".

En outre, Levitzki a joué de Beethoven les *Six Variations sur les Ruines d'Athènes*, d'une puissante inspiration, empreinte de terreur et de douceur à la fois, où l'artiste a interprété la pensée du grand maître avec une telle maîtrise et une telle maîtrise d'interprétation, l'empire de l'enthousiasme des auditeurs. L'Étude de Concert de Liszt mérite une mention spéciale, ainsi que la bruyante Marche militaire de Schubert-Tausig.

Et pour servir de transition, Levitzki a mis au programme une délicieuse révélation de Schumann: Pourquoi, et Le rêve confus, d'une vigoureuse inspiration, comme la Sonate en un mouvement de Scarlatti avait bien inauguré l'audition.

C.-E. P.

LETTRES AU
"DEVOIR"L'EXCLUSION
DU PAPE

Monsieur le Directeur,

Vous avez souvent parlé de l'exclusion projetée du Pape du futur congrès de la Paix. On a prétendu vous opposer des démentis. Voulez-vous me permettre de joindre au dossier déjà connu cette coupure de la Croix de Paris, numéro du 22 janvier, page 3 :

"A PROPOS DE L'EXCLUSION DU PAPE"

"On lit dans l'Univers :
"Le gouvernement italien, après un respectable silence de plusieurs jours, a cru bon de démentir le fait que l'Italie aurait imposé aux alliés l'exclusion du Pape en toute question concernant la paix ou des problèmes ayant rapport avec la guerre."

"Nous constatons que le démenti italien s'est trouvé démenti à son tour par le gouvernement anglais et que lord Cecil a confirmé que le fond de l'information était vrai.
"On a évidemment joué ici sur la forme. On a démenti la forme donnée par la divulgation maximale, forme qui n'était que le résumé d'un projet. Mais cette clause a été maintenue en substance dans l'accord. C'est du moins ce que lord Cecil a confirmé même après le démenti italien."

"Nous voulons croire que le Cabinet de Rome, dont les erreurs ne sauraient retomber sur la nation italienne, cette clause étant aussi blessante pour les catholiques italiens que pour nous, a compris que tout mauvais cas est niable.
"Nous voulons espérer que le Cabinet de Rome ayant compris que c'était un mauvais cas, fera en sorte d'y porter le remède voulu et logique."

Ceci ne vaut-il pas la peine d'être relégué ?

Veuillez bien dévoué,

LECTEUR.

EN FLAGRANT DÉLIT

Les policiers ont arrêté un nommé Alfred Ducharme qui était en train de commettre un vol dans un état de boucher appartenant à M. René Hamel, 1825, rue Saint-Jacques. Ducharme venait de briser la vitre de la porte et déjà pénétrant dans les lieux lorsque deux policiers s'amenèrent et prirent notre individu alors qu'il s'apprêtait à s'approprier. L'individu avait une lime à la main et en fut emporté par les agents immédiatement au poste de police. Il a avoué sa culpabilité ce matin à l'inculpation de tentative de vol et dommages à la propriété pour une valeur de \$25.
"Le prévenu n'en est pas à ses premiers exploits dans le genre puisqu'il y a quatre ans il fut pris encore à voler et la police dut lui tirer une balle dans la jambe pour le rattrapper. Il avait alors été condamné à deux ans de pénitence."

L'UNION ST-JOSEPH
OBTIENT GAIN DE CAUSE

Ottawa, 15. — Le juge Latchford vient de rejeter la demande d'indemnité des six ou sept membres de l'Union Saint-Joseph du Canada qui veulent empêcher cette société d'augmenter ses taxes. La cause sera cependant plaidée quand même à la session régulière de la Cour supérieure d'Ottawa en avril prochain, et le juge recommandera à la société de tenir en attendant un compte séparé des contributions versées par ses quelques membres dissidents pour le cas où ils gagneraient leur point.

Le juge s'est basé sur le retard de cinq mois apporté par les dissidents à protester contre les nouveaux règlements. M. Chs. Leclerc, le secrétaire général de l'Union, déclare qu'il s'attendait à ce résultat et qu'il est sûr que la société va gagner sa cause sur tous les points.

INCENDIE DANS UNE USINE

Sherbrooke, 15. — Un gros incendie a eu lieu de bonne heure ce matin aux usines de la "Sherbrooke Iron Works Company" de cette ville. Le feu s'est déclaré dans l'un des hangars contigus aux usines proprement dites et s'est ensuite propagé dans celles-ci avec une grande rapidité. Les pompiers réussirent toutefois à éteindre les flammes mais non sans avoir eu à travailler ferme. Les dégâts sont très considérables. On évalue les pertes à plus de trois mille dollars.

EU M. E. T. CLEVELAND

Sherbrooke, 15. — M. E. T. Cleveland, de Richmond, vient de mourir. C'était l'un des citoyens les plus minents de cette ville. Il était secrétaire-trésorier de la municipalité depuis une vingtaine d'années. Il laisse sa femme, trois fils et trois filles.

Résidence garnie
à louer

Résidence agréable, formant logement complet et indépendant, située rue Sherbrooke ouest, à Notre-Dame-de-Grâce, sera louée à un tenancier convenable pour un espace de sept mois à compter du 1er mars ; pendant l'absence du propriétaire hors de la cité. Nœuds chambres, avec toutes les commodités modernes. Peut être visitée sur rendez-vous.

Marcel Trust Co.

180 rue St-Jacques, Montréal.
Administrateurs, exécutants testamentaires, fidèles-commissaires : Main 1711 — tous les départements. Établie en 1885, inc. en 1913, 34 ANS SANS UN DOLLAR DE PERTE À AUCUN CLIENT.

PLUS DE 50 BÉBÉS PÉRISSENT DANS LES FLAMMES

UN VIOLENT INCENDIE. ECLATE HIER SOIR, DANS L'AILE OUEST DE L'HOPITAL GENERAL DES SOEURS GRISES, RUE SAINT-MATHIEU ET UN GRAND NOMBRE DE TOUT JEUNES ENFANTS NE PEUVENT ETRE SAUVES — LES RELIGIEUSES FONT PREUVE D'UN DEVOUEMENT HEROIQUE — PLUS DE 1,100 PERSONNES SE TROUVAIENT DANS L'EDIFICE EN FLAMMES. — LES CAUSES DE L'INCENDIE

Comme une trainée de poudre la nouvelle s'est répandue hier soir : "Le feu chez les Sœurs Grises !" et pendant une heure ce fut un défilé de pompes à incendie, d'ambulances, avec chacune leurs cris de sirène qui répandaient l'alarme par toute la ville. Les curieux se hâtèrent vers le lieu du sinistre et bientôt une grande foule était massée aux abords de l'édifice en flammes. Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, toute l'aile de l'ouest était en feu, et les Sœurs étaient à sauver les bébés qui se trouvaient dans cette partie de l'édifice, avec un dévouement digne de tous les éloges. Les cornettes noires allaient sans souci des flammes à travers les longs corridors obscurs et descendaient emportant dans leurs bras un, deux ou trois bébés puis elles retournaient sauver encore ces petits être jusqu'à ce que les flammes leur eurent complètement fermé la route, cependant qu'un milieu des crépitements des flammes détruisant tout, on entendait les cris des petites victimes qui mouraient dans les flammes sans qu'on pût leur porter secours. Ce furent alors des scènes de désolation. Vers 10 h. 30, on retrouva quarante petits cadavres tout calcinés, on calcula que le nombre des victimes est de plus de cinquante, toutes des enfants de quelques jours à 2 ans 1-2.

Pendant ce temps, les soldats hospitalisés dans l'institution, des pompiers et des personnes charitables, aidèrent au transport des vieillards, des infirmes et des malades. Sans paniquer et avec un ordre remarquable on organisa le sauvetage : les malades furent descendus sur des civières et des vieillards qui n'étaient pas sortis dehors depuis plusieurs années furent transportés dans la rue sur leurs chaises roulantes ; d'autres étaient soutenus par deux soldats cependant que les ambulances, les voitures de pompiers, les automobiles privées transportaient tout ce monde au Mont Ste-Marie, rue Guy, aux hôpitaux, dans les maisons du voisinage et au club Montefiore.

UNE TROISIEME ALARME

Lorsque la troisième alarme fut sonnée, vers 8 heures, 18 postes de pompiers répondirent à l'alarme et commencèrent à inonder la bâtisse qui brûlait toujours.
Et l'on vit des scènes de dévouement : des soldats, sans souci du danger, passaient à travers les flammes, se rendant jusqu'au dortoir et revenant avec plusieurs enfants dans les bras. Un soldat entre autres, dont on ignore le nom, fit ainsi quatre voyages et réussit à sauver plusieurs bébés. Mais tout à coup, les flammes augmentèrent d'intensité, se répandant dans l'escalier, sortirent par les fenêtres et il fallut abandonner le sauvetage.
On ne connaissait pas encore le nombre des pertes de vie hier soir, mais il dépassera sûrement le nombre de 50 ; aucun des patients de l'hôpital n'a péri, en autant qu'on puisse le savoir ce matin, mais plusieurs ont dû être transportés aux autres hôpitaux, souffrant de choc nerveux. Les ambulances en ont transporté 25 à l'hôpital Notre-Dame, 5 à l'hôpital Général, un au Royal Victoria, un à l'hôpital West-ern.

Mgr l'Archevêque et le Maire SUR LES LIEUX
Mgr Bruchési et le maire Martin étaient sur le lieu de l'incendie dès qu'ils apprirent la nouvelle.
Lors de l'incendie, il y avait 112 personnes dans l'hôpital des Sœurs Grises et c'est presque miracle qu'il n'ait pas à enregistrer un plus grand nombre de pertes de vies.
Le chef Martin fut le premier à répondre à l'alarme. Lorsqu'il arriva à la rue Guy les flammes avaient déjà atteint le toit de l'aile de l'ouest, rue Saint-Mathieu. Une religieuse de l'institution a déclaré hier que le feu est dû à la défectuosité d'un fil électrique, qui a fait prendre le feu à un rideau d'où il se répandit immédiatement dans tout l'édifice dont l'intérieur était tout en bois. Tout l'étage où a commencé l'incendie était occupé par les bébés. Il y en avait 170 au moment du sinistre.

HEROISME DES RELIGIEUSES.
L'électricité manqua quelques instants après que le feu eut éclaté et le sauvetage fut d'autant plus difficile car il fallait se frayer un chemin à travers les corridors et les escaliers obscurs, remplis d'une fumée opaque. Les pompiers conduits par le chef Tremblay réussirent alors d'atteindre le dortoir, où on entendait encore les cris des victimes, au moyen des escaliers de sauvetage. On en sauva ainsi quelques-uns mais il fallut bientôt abandonner la lutte de ce côté car les flammes venaient de prendre dans les couvertures de lit et les matelas et une fumée acre sortait par toutes les issues. C'est alors que deux ou trois religieuses, qui, malgré tout, persistaient à vouloir pénétrer dans la maison perdue, furent soignées par les docteurs Lafleur et Lamoureux, médecins de la brigade.

Dès le début de l'incendie, les membres du club Montefiore mirent leur maison à la disposition des religieuses. On y transporta plusieurs impotents et un grand nombre de bébés. On coucha les bébés sur les tables de billard, cependant que des femmes s'immobilisèrent mamans et consolèrent les pauvres petits éveillés tout subitement. Le Dr Ledue s'occupait de soigner ceux qui étaient malades et l'on fit venir du lait. Après quelques minutes, plusieurs conti-

naient leur sommeil tout comme si rien n'était.
Vers 10 h. 30, les pompiers découvrirent dans les ruines trente-huit petits cadavres calcinés ; la plupart avaient la figure tournée vers la terre comme si, instinct de la préservation, les enfants avaient voulu se protéger avec leurs oreilles contre les flammes qui les brûlaient et la fumée qui les asphyxiait.
Les pompiers durent travailler ferme, car il fallait empêcher l'écroulement de l'édifice et se répandre dans l'aile du nord et le feu se communiquait par la cave. Il fallut creuser des trous dans des murs et les planchers pour y envoyer des jets d'eau, et après quelque temps de lutte ardue, le danger était passé de ce côté. On inonda complètement tous les étages inférieurs des autres ailes qui à chaque instant menaçaient de prendre en feu.

Vers 11 heures enfin, les flammes diminuèrent d'intensité et l'on vit reparaître quelques religieuses entrant dans leur maison pour se remettre à l'œuvre courageusement, malgré le malheur qui venait de les atteindre. On organisa tant bien que mal des abris pour la nuit, dans les parties de l'institution qui avaient été épargnées. Des amis, des soldats, se mirent à l'œuvre et tout entra dans l'ordre, cependant que les pompiers achevaient d'éteindre les flammes. Seuls les vieillards et les soldats hospitalisés dans les maisons du voisinage n'ont pas réintégré l'hôpital dans la soirée.
Le lieutenant-colonel F. Smith, en charge des hôpitaux militaires de Montréal, a déclaré, hier soir, que pas un soldat n'avait péri. Tous sont convoqués, ce matin, au No 88, rue Drummond.

UN ACCIDENT AU MAIRE

Le maire Martin a été frappé et renversé par une voiture et lui blessé. Dans le courant de la veille, il alla à l'hôpital Notre-Dame, où les médecins le soignent. On croit que le maire s'est brisé une côte, mais aucun os n'a été fracturé.

HISTORIQUE DE L'HOPITAL

L'hôpital des Sœurs Grises a été fondé en 1755, près du fleuve. En 1871, on déménagea à l'endroit actuel, angle des rues Guy et Dorchester. C'est la maison-mère des Sœurs Grises qui ont plusieurs maisons dans tout le pays.
L'institution qui a été détruite ce matin sert à hospitaliser les malades des vieillards ; il y en avait un de 98 ans lors de l'incendie. Les Sœurs ont aussi l'œuvre de la Grèce qui a été détruite, hier. On y garde, nourrit et élève des bébés trouvés ou abandonnés.
Depuis le début de la guerre, une partie de l'institution servait à hospitaliser les soldats invalides de retour du front.

ENTREVUE AVEC LA RVE SEUR MARIE DU SACRE-COEUR

Cet avant-midi, un représentant du Devoir a pu causer avec la révérende Sœur Marie du Sacré-Cœur, qui avait la direction de la Grèce. Le récit qu'elle nous fait des scènes qui se sont déroulées au cours de l'incendie d'hier soir, est émouvant et nous brise le cœur. Aussi, la malheureuse religieuse est-elle atterrée de la mort de ses chers petits, mais écoutez-la :

"La salle où a commencé l'incendie est située au centre de notre maison, au dernier étage. Elle était habitée par vingt-quatre bébés âgés de quelques jours à peine, jusqu'à deux ans et demi. Quelques-uns étaient orphelins de père ou de mère, la plupart étaient des enfants trouvés. Comment a pris le feu dans cette pièce demeure un mystère, mais nous croyons qu'un fil électrique passant à travers de grands rideaux, par suite d'un court circuit, a mis le feu, qui se communiqua ensuite aux berceaux dans lesquels dormaient les malheureux enfants. De là, les flammes se sont étendues aux autres salles, où la encore il s'en trouvait un grand nombre.
Ces bébés se couchent à cinq heures du soir, et sont sous la garde de dix religieuses qui veillent toute la nuit.
A sept heures et vingt, tout était normal dans les salles. On n'y respirait aucune odeur de fumée. A sept heures et demie, la salle centrale était en flammes.
Les pompiers furent mandés immédiatement, et nos religieuses et les soldats organisèrent les premiers secours. La pièce n'était qu'un brasier. Les enfants pleuraient. Les plus vieux appelaient maman. De quelle manière le secours ? Nous avions devant nous une muraille de flammes. Des religieuses se frayèrent quand même un chemin à travers ces dernières, et purent sauver quelques-uns de ces innocents.
Une religieuse, Sœur Côté, en prit quatre sous ses deux bras, mais suffoquée par la fumée et menacée par les flammes, elle tomba par terre, mais fut sauvée par un pompier qui l'emporta. Elle en avait sauvé douze auparavant. A un moment donné, il fut impossible de pénétrer dans le centre. Impossible aussi de communiquer avec les autres salles. Il fallut alors se servir des échelles de sauvetage pour atteindre l'étage enflammé et sauver les enfants qui se trouvaient dans les pièces latérales.
Le pèlerinage était long, et les flammes continuaient de crépiter avec plus de fureur que jamais, car on menaçait d'eau. C'est ce qui explique pourquoi les flammes ont fait autant de progrès."

Le nombre des victimes ne peut pas être encore évalué. Il dépassera certainement 60. Tous nos vœux et

vieilles, les soldats malades et de retour du front ont été placés en lieu sûr, et aucun n'a eu souffrir de blessures ou de contusions.
Une dame très âgée qui était mourante depuis hier matin, a été transportée d'urgence dans la soirée, à l'hôpital Notre-Dame. Ce matin elle était dans les mêmes conditions.
— Mais, ma sœur, tous vos pensionnaires ont-ils pu réintégrer la Maison-Mère, après l'incendie ?
— Oui tous, excepté les enfants, que nous avons transportés à Sainte-Justine, à la Miséricorde, à l'hôpital Notre-Dame et à l'hôpital Saint-Paul, car tous nos berceaux et nos petits lits ont été détruits par le feu.
— Pouvez-vous donner le nombre exact des victimes ?
— Non, car nous sommes occupées à les identifier, afin de connaître quels sont les enfants qui manquent. Le nombre passera 60 probablement.

— Les pertes causées par les flammes sont-elles considérables ?
— Oui, et je crois que nos assurances les couvriront à peine.
Interrogée, sur la reconstruction probable de cette aile, la révérende Sœur Marie du Sacré-Cœur, nous a déclaré qu'elle l'ignorait.

Le personnel qui résidait dans ces salles au moment de l'incendie, était le suivant : 20 religieuses, 20 infirmières, 85 vieux, 105 vieillards et 285 soldats. Le nombre des bébés était d'environ deux cents.
Tous ceux âgés de plus de deux ans ont été sauvés.

LE PELERINAGE DE CE MATIN

A l'intérieur de l'hospice, cet avant-midi, on ne rencontrait que des figures attristées de religieuses et de mères. Ces dernières venaient réclamer le marmot, qu'on avait remis aux religieuses, car on était trop pauvre pour l'élever.

Les ambulances transportaient des bébés qui pleuraient et vagissaient. Une garde-malade les accompagnait. Ces petits paquets blancs, bien emmaillottés, ont été bien des gens, et plusieurs passants qui pensaient aux leurs, ont préféré s'en aller, plutôt que d'assister à ces départs d'innocents que la mort sape avait épargnés.

LES CADAVRES A LA MORGUE.

Le fourgon de la morgue a transporté ce matin 53 victimes de l'incendie d'hier soir. Tous les petits cadavres sont absolument méconnaissables, ils sont complètement calcinés. Le coroner commencera une enquête demain matin.

A L'HOPITAL NOTRE-DAME.

Vingt-sept personnes dont trois religieuses, les Sœurs Marilhou, Hubert et Bernard ont été conduites à l'hôpital Notre-Dame au cours de la nuit dernière. Toutes souffraient de choc nerveux. La sœur Bernard s'est brûlée en sauvant des enfants. Elle était tout de même assez bien

COMMENT DIRE ÇA EN FRANÇAIS

Banjo
Center (or prick) punch
Central telephone exchange
Central telephone office
Compass (scouts)
Connect two subscribers (To)

Court-plaster
Door bell
Electric stroke (or rotary) door bell
Fly trap (wire cloth)

Folding camp broiler (or grate)
Folding camp cot
Folding camp stove
Guitar zither
Hand blotter
Hone
Micrometer caliper
Nickerchief (scouts)

Pad (writing)
Pen tray
Pen wiper
Phonograph
Carrying case for disc records
Disc records, records
Double (or single) face disc records

Disc record album
Disc record cabinet
Compartments
Flower-shape horn
Hornless
Modifying doors

Reproducer
Diamond point reproducer
Universal reproducer

Sound box
Tone arm
Turntable
Powder puff
Puttees (scouts)

Roller blotter
Rolling pin
Rubber stamp
Screw eye (wire)
Self inking stamp

Self-inking rubber stamp pad
Stamp (steel)

Stamp moistener
Tape measure
Telegraph messenger

Telegraph station
Telephone arm-rest
Telephone operator

REPRISE DES
HOSTILITÉS

A LA SUITE D'UNE CONFERENCE AU QUARTIER GENERAL IMPERIAL, L'ALLEMAGNE DECIDE DE RENOUVELER LES ACTIVITES MILITAIRES CONTRE LA RUSSIE SEPTENTRIONALE.

Londres, 15. — L'Allemagne a résolu de renouveler les activités militaires contre la Russie septentrionale. Cette décision a été prise à une conférence tenue au quartier général impérial, disent des dépêches spéciales de Hollande. Le kaiser, le chancelier, von Hertling, le feld-marschal von Hindenburg, le général Ludendorff, von Kuehlmann, et d'autres personnages ont assisté à la conférence. Le plan de Troitzky, "pas de guerre, mais pas de paix", a été rejeté à la conférence, selon le correspondant du "Daily Express", et comme Troitzky ne veut pas de la paix, il aura la guerre. L'invasion de la Grande Russie se continuera, ajoute le correspondant, à tout événement, jusqu'à l'occupation de Petrograd par les troupes allemandes.

On mande de Rotterdam au "Daily News" que les Allemands allèguent que la déclaration de Troitzky, tout en ne terminant pas la guerre, met automatiquement fin à l'armistice. (L'armistice a expiré le 14 février.) Les Allemands considèrent maintenant qu'ils ont carte blanche, et entendent profiter de l'occasion.

Cela, au dire du correspondant, ne signifie pas nécessairement que les Teutons vont tenter immédiatement d'atteindre Petrograd, mais il est plus probable qu'ils appuieront l'Ukraine par la force des armes. Les Allemands, dit-il, exercent une active propagande dans l'Ukraine pour convaincre la Rada que les bolcheviki mettent le nouvel Etat en danger. On déclare que tout cela fait partie du plan allemand qui est de dissoudre l'ancien empire russe, afin d'accroître le pouvoir et l'influence de l'Allemagne sur les nouveaux Etats dont elle se fait passer pour le protecteur. Il est certain que les bolcheviki font marcher des troupes contre l'Ukraine, dit un message de Berlin au "Kölnische Volks Zeitung", et les empires centraux n'ont pas l'intention de se laisser dépouiller des fruits de la paix récemment conclue. Le journal ajoute "qu'au cours de la conférence au quartier général impérial, la reprise des opérations sur le front septentrional russe, pour la protection de l'Ukraine, a été probablement décidée."

ce matin pour pouvoir retourner au Courant de la rue Guy. Les personnes dont les noms suivent sont entrées à l'hôpital Notre-Dame et seront reconduites à la rue Guy, cet après-midi : MM. Corveaux, Hoff ; Mmes Dufresne, Doré, Péguaud, Doré ; Mmes Perreault, Leber, Ada, Barbeau, Colette, Bazinet, Lajeunesse, Courtemanche, Claver, Lavergne, Gravel, Larocque, St-Roch, Jobin, Cyr, Monette, Bessie et Mme Giguère. Toutes ces personnes sont sans danger moins deux ou trois dont l'état est plus grave.

On s'attend à la publication prochaine d'une déclaration par laquelle le gouvernement fera un pas en avant dans le sens du suffrage universel, y compris le vote des femmes. Les délégués ouvriers ont insisté sur ce point dans le mémoire qu'ils ont présenté au gouvernement à la suite de leur récente conférence à Ottawa et tout indique que le cabinet va se rendre à ces demandes. Il est aussi question de modifier le degré d'alcool de la bière, mais on suivra de près la-dessus la réglementation de chaque province.

COMMENT DIRE ÇA EN FRANÇAIS

Mandole plate; mandoline palissandre.
Chasse-pointes.
Bureau central principal.
Bureau téléphonique principal.
Boussole (pour cadets éclaireurs).
Mettre en communication deux abonnés, relier deux abonnés (tél.).
Taffetas anglais.
Timbre de porte.
Timbre de porte genre sonnerie électrique (ou à bouton tournant).
Piège à mouches rond (en toile métallique).
Gril pliant de campement.
Lit de campement pliant.
Fourneau pliant de campement.
Cithare-guitare.
Tampon buvard.
Pierre à raser.
Palmer, palmer de précision.
Tour de cou (pour cadets éclaireurs).

Sous-main dit bloc-bivard.
Plumier-plaqueau.
Essence-plumes.
Phonographe.
Porte-disques.
Disques.
Disques double (ou simple) face.
Album pour disques.
Cabinet (ou casier) pour disques.
Compartiments.
Pavillon nébulosité.
Sans pavillon.
Portes atténuantes (d'intensité ou de puissance du son); ou réduisantes (de la force de l'audition).
Diaphragme reproducteur.
Diaphragme à saphir.
Diaphragme universel (ou deux usages).
Boîte (ou compartiment) de résonance.
Bras acoustique.
Plateau.
Bandelettes (pour cadets éclaireurs).
Rouleau buvard.
Rouleau à pôle.
Timbre caoutchouc.
Pilon (en fer).
Timbre auto-encreur (ou vitesse automatique).
Tampon inépuisable.
Poinçon en acier (pour marquer le bois, le fer ou le cuivre).
Moulinet pour timbres-neige.
Mesure de poche (à ressort).
Facteur des télégraphes, facteur-télégraphiste, porteur de télégrammes, porteur-télégraphiste.
Poste télégraphique.
Accordeur.
Téléphoniste, opérateur (du téléphone).
Alfred VERREAULT,
rue Wilbrod, No 255,
Ottawa-New-York.

Où acheter demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Desjardins, au Ministère de l'Agriculture.)



Nos prix pour dentiers sont de :

\$5, \$8, \$12 et \$15 en montant,

alors que d'autres dentistes

chargent \$10, \$15, \$20, \$25 et \$30.

Spécialité : PONTS et COURONNES EN OR.

20 bureaux privés antiseptiques, hygiéniques et d'une propreté parfaite.

DENTISTES DIPLOMES seulement, venant de Chicago, New-York, Boston et du Canada.

Franco American Dentists

Un peu plus bas que la rue Sainte-Catherine. 164, RUE SAINT-DENIS

Cinéma PASSE-TEMPS Cinéma

AUJOURD'HUI

JUNE ELVIDGE dans

DOIT-ON PARDONNER?

Un des plus grands succès de June Elvidge

Vues instructives : La Bretagne et ses mœurs.

SAMEDI, DIMANCHE

La Sarah Bernhardt du cinéma : Pauline Frederick, dans "La Défense".

M. SAM GENEST
EST SATISFAIT

Ottawa, 15. — M. Sam. Genest, président de la commission scolaire séparée, s'est déclaré aujourd'hui des plus satisfaits du travail des comptables qui viennent de faire rapport sur les finances de la commission qui accusent un surplus de \$2,000. Cependant, dit M. Genest, ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan du surplus que le ministère d'Education de l'Ontario a amassé et qui atteint un million environ. Dans ce chiffre est comprise la somme de \$200,000 environ que le département a obtenue en dépouillant les écoles bilingues des subsides auxquels ils avaient droit.

UN NOUVEL EDIFICE
FÉDÉRAL À OTTAWA

Ottawa, 15. — Le ministre des Travaux publics a décidé la construction d'un grand édifice pouvant contenir trois mille employés des différents services de guerre, contrôleurs, commissions, etc. On va commencer très prochainement à abattre l'édifice du Musée des poissons du Canada, rues Queen et O'Connor, qui fait partie du terrain où s'élèvera la nouvelle construction, en arrière des magasins Bryson Graham. L'édifice coûtera au delà d'un million.

Décès

BEAUDOIN. — A St-Vincent de Paul, comté Lével, le 14 février 1918, à l'âge de 36 ans et 6 mois, est décédé Telesphore Beaudoin, médecin, époux de Dame Hélène Trepoit. Les funérailles auront lieu lundi, le 18 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Vincent de Paul. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DECARIE. — A Valois, le 14 février 1918, à l'âge de 38 ans et 7 mois, est décédé Armand Decarie, ancien maître de poste de Grèce, époux d'Alexina Laffleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant, à 9 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Jean-Baptiste. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAFRENIERE. — A St-André-Est, le 14 février 1918, à l'âge de 27 ans et 10 mois, est décédé Albertine Daoust, épouse de A. E. Lacombe, marchand. Les funérailles auront lieu lundi, le 18 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Jean-Baptiste. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAPARE. — A St-Henri de Montréal, le 15 février 1918, à l'âge de 60 ans et 6 mois, est décédé Charles Laparé, époux de Marie Laparé, née Desjardins. Les funérailles auront lieu lundi, le 18 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Henri. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SAINT-GERMAIN. — A l'hôtel-Dieu, le 13 février 1918, à l'âge de 70 ans et 10 mois, est décédé Joseph Saint-Germain, marchand, de Villeneuve, autrefois de St-Henri. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant, à 9 heures, à l'hôtel-Dieu, où la dépouille mortelle est exposée, pour se rendre d'ici au cimetière de la Côte des Neiges. Le service funéraire sera chanté en l'église de Villeneuve, lundi matin, le 18 courant, à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

ALLARD, Albert, 4 mois, enfant d'Albert Allard, journalier, rue St-Christophe.

BOULARD, Marcel, 1 an, enfant d'Ernest Boulard, serrurier, rue Préfontaine, 372.

BLANCHARD, Roland, 1 an, enfant de Georges Blanchard, maître de pension, rue du Chap de Mars, 100.

CARON, Céclie Beaudoin, 40 ans, épouse d'Albert Caron, forgeron, rue Chatham, 88.

DANSEREAU, Horace, 2 mois, enfant d'Edna Dansereau, détective, avenue Châteaubriant, 183.

DECELES, Herménie H., 57 ans, inspecteur d'assurance, carré St-Louis, 52.

DESMARTEAU, Alfred, 4 ans, commis, rue St-Charles, 60.

DENIS, Jean, 10 mois, enfant de Maise Denois, 1378.

GAUDY, Elisabeth, 6 ans, enfant de M. Gaudy, époux de Théodore Gaudy, maître-boulangier, rue St-Henri, 290.

GABOURY, Bridget Power, 72 ans, veuve de John Gaboury, journalier, rue St-Denis, 154.

LONPES, Gertrude, 1 an, enfant d'Alexandre Lonpes, journalier, rue Dufresne, 500.

LAFRENIERE, Lorette, 10 jours, enfant de Georges Laperle, charrier, rue Lasalle, 500.

LANGEVIN, Paul, 3 mois, enfant de Joseph Langevin, distributeur, rue St-André, 2182.

MORGAN, Peter, 40 ans, peintre, rue Garfield, 22.

MONIER, Cyriel, 78 ans, charpentier de navires, rue Workman, 334.

MICHEL, Adolphe, 50 ans, peintre, rue des Érables, 143.

ST-GERMAIN, Joseph, 70 ans, marchand, rue St-Henri, 2514.

REMERCIEMENTS
Remerciements à la Sainte Vierge pour grand succès obtenu par l'intercession de Dominique Albini. — E. N.

RECONNAISSANCE à saint Joseph pour position et guérison obtenues.

BOLO PACHA EST CONDAMNÉ À MORT

Le fameux aventurier est reconnu coupable de trahison par la cour martiale et sera exécuté — Le tribunal n'a délibéré que quinze minutes — Darius Porchère est condamné à 3 ans de prison.

Paris, 15. — La cour martiale qui a jugé Bolo pacha n'a pas été longue à se convaincre que le traître Bolo était coupable de haute trahison : quinze minutes lui ont suffi pour délibérer et rendre la sentence de mort que l'on anticipait depuis quelques jours. Darius Porchère, un comptable, qui était aussi accusé de trahison, mais pas au même degré que Bolo, a été condamné à trois ans d'emprisonnement; et enfin Filippo Cavallini, aussi accusé de haute trahison et qui est actuellement sous arrest en Italie, a été condamné à mort par contumace, quoiqu'il ne soit pas sous la juridiction de la cour.

La foule qui remplissait l'enceinte du tribunal a été surprise par la brièveté des délibérations des juges. Sans la moindre émotion, Bolo a entendu le colonel Voyer, président de la cour, prononcer la sentence de mort contre lui, au milieu d'un silence impressionnant. Hochant simplement la tête et haussant les épaules comme pour signifier que la lutte est sans espoir contre le sort, Bolo est retourné à sa cellule. Intimidés par les soldats qui se tenaient en cour, baïonnette au fusil, les assistants n'ont pas fait de manifestation, mais la grande foule au dehors a fait entendre un grondement d'acclamations approbatives quand elle a connu la sentence. Inquiettement avec quelle satisfaction le peuple français accueille la sentence de mort. La nouvelle de la prochaine exécution de Bolo s'est rapidement répandue dans la ville. Le colonel Voyer n'avait pas fini de lire la sentence que les acclamations de la foule, au dehors, couvraient sa voix. Les membres de la cour martiale ont été unanimes sur le sujet de Bolo. Appel sera interjeté à propos d'une question de procédure, mais le thème général des commentaires qu'on a entendus dans les cercles d'avocats, de journalistes et d'hommes politiques, est le suivant: "La mort de Bolo sera la mort du bolcheïsme". Porchère est resté stupide d'apparence, durant tout le procès, était visiblement ému, et cela du fait d'avoir échappé au sort de son patron, à cause de la sentence portée contre celui-ci, ce n'était pas facile à déterminer.

Lorsque la séance fut ouverte le matin, Albert Salles, avocat du financier du Levant, fit un dernier plaidoyer en faveur de la vie de son client. La foule qui s'était pressée dans les galeries écouta avec une attention religieuse et démontra apparemment une plus grande sympathie pour son plaidoyer, qu'elle n'en témoignait des premiers jours du procès, pour l'accusé. Après avoir exposé brièvement l'histoire que le peuple éprouve lorsque l'accusation de trahison est lancée contre quelqu'un, Me Salles déclara que le procès de Bolo pacha avait fait surgir des doutes quant à la culpabilité de l'accusé et qu'il appartenait à lui, son défenseur, de changer ces doutes en une certitude de l'innocence de son client. L'avocat déclara alors qu'il avait existé "une abominable campagne de presse contre Bolo", et qui est largement responsable de l'opinion qui circule en France sur les agissements de Bolo. Cette campagne eut pour résultat que, même avant le procès, la France entière était indignée de la conduite de Bolo; le fait est qu'il aurait été impossible de trouver dix hommes dans tout le pays qui auraient cru à l'innocence de son client.

Cette campagne de presse, assure Me Salles, a été délibérément instituée par le sénateur Humbert, ancien propriétaire du "Journal" après que le sénateur eut échoué dans ses tentatives auprès de Bolo qu'il voulait induire à vendre ses parts du "Journal" à la moitié du prix que l'accusé avait payé. Me Salles appuya longtemps sur la per-

sonnalité de Bolo et critiqua vertement les autorités, y compris le général Dubail, gouverneur militaire de Paris, pour ce qu'il appelle le jugement prématuré de la cause avant qu'elle ait été instruite devant la cour. Il déclara que l'on a méconnu les principes fondamentaux de toute loi élémentaire, qui veut qu'un homme soit innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée. L'avocat s'en prend ensuite au procureur, le capitaine Mornet, et au capitaine Bouchardon, de la cour militaire de Paris, pour avoir attaqué le passé de Bolo, et il insiste sur le fait que le prisonnier n'est pas accusé de bigamie ou de vol, mais de trahison.

— En tant que cette cour martiale est concernée, dit-il, Bolo pacha est né en 1914. S'il existe une saisissante dénonciation de la conduite de ces femmes et de ces hommes éminents, qui, une fois contents d'être les invités de Bolo, l'abandonnent aujourd'hui.

M. Salles a terminé ainsi sa plaidoirie: "Ne condamnez pas Bolo pacha pour satisfaire l'opinion publique. Ne le condamnez pas pour satisfaire la passion publique. Ne vous rendez pas coupable d'une erreur judiciaire qui sera amèrement regrettée plus tard." Bolo a paru déprimé pendant toute la dernière partie du discours de son défenseur. Bolo pacha fut un grand propagandiste allemand, l'un de ceux qui furent les premiers dévoués par les enquêtes françaises de 1917, et son nom servit de qualificatif à tout le système de propagande allemand en France: le "bolcheïsme" par lequel l'Allemagne s'efforçait d'abattre le moral français et de répandre au sein de la population de la France un désir de paix en répandant l'idée que l'Allemagne ne pouvait être vaincue et qu'il serait sage d'annoncer les meilleurs termes possibles avec elle aussitôt qu'ils pourraient être formulés.

L'on déclara au cours du procès que, dans ses tentatives pour corrompre des hommes d'Etat et des chefs français et pour influencer l'opinion française en accordant des subsides à certains journaux de France ou en en fondant de nouveaux pour répandre l'idée de la paix et de la défaite, l'Allemagne a consacré une somme d'environ 10,000,000 de marks, Bolo, lui-même, aurait reçu une somme de \$1,500,000 devant être employée à corrompre la presse française. Darius Porchère, co-accusé avec Bolo, qui fut condamné à trois ans de prison, est un agent d'affaires accusé d'avoir reçu la correspondance relative à l'affaire comme intermédiaire de Bolo. Filippo Cavallini, condamné à mort par défaut, est un ancien membre de la Chambre des députés d'Italie. Il fut accusé d'avoir présenté Bolo à Abbas Mili, ancien khédive d'Egypte, et d'avoir facilité les négociations entre ces deux hommes.

Le capitaine Mornet représentait les autorités militaires. Bolo était défendu par Me Albert Salles, membre du conseil de l'Ordre des Avocats, tandis que Me Marcel Héraud défendait Porchère.

Les dossiers du procès contiennent pas moins de 4,000 documents séparés, dont quelques-uns, y compris le rapport américain et celui de M. Doyen, comptable expert, contiennent plusieurs centaines de pages chacune. Les agissements de Bolo pacha étaient d'un intérêt particulier pour les Américains, car il fut démontré que, des fonds mis à sa disposition, \$1,683,000 furent transférés de la Deutsche Bank de Berlin en France par voie de New-York. C'est à la suite de la découverte des manipulations de ce fonds à travers cinq banques de New-York que le procureur général de New-York put obtenir ce que fut transmis à l'ambassadeur Jusseland. Ce sont ces documents qui

PRIS AU CLUB SAINT-LOUIS

LES POURCHASSEURS DE CONSCRIPTIONS, AU COURS D'UNE VISITE AU CERCLE POLITIQUE CIESSUS NOMME, S'EMARENT DE LA PERSONNE DE L'ANTI-CONSCRIPTIONNISTE BERNIER

Parmi les captures intéressantes faites par les agents de la police fédérale, au cours de la journée d'hier, on remarque celle d'Alphonse Bernier, un des anticonscriptionnistes actuellement en liberté conditionnelle. La scène s'est déroulée hier soir dans les salles du club libéral Saint-Louis. Bernier fut très indigné de se voir appréhendé. En un clin d'oeil, il fut dirigé vers le panier à salade, où six de ses compagnons subirent le même sort.

Quelques minutes avant cette visite, les hommes de l'inspecteur Bélanger, sous le commandement de l'inspecteur adjoint McLoughlin étaient allés faire une incursion au "Palais des Dames", autrefois le "Régat et le Rector", situé rue Sainte-Catherine, près Saint-Justin. Un grand nombre de valeureux et de valeuses évoluaient dans la salle des fêtes, sur qui tombaient les harmonies d'un orchestre. Les patrons de l'établissement, avertis que des agents fédéraux étaient dans la place, donnèrent carte blanche à ceux-ci.

La plupart des personnes présentes ou s'étaient conformées à la loi du Service Militaire, ou en étaient exemptés, ou étaient enfin mariés, ou étaient enfin mariés.

Quatre jeunes gens se livrèrent, cependant qu'un autre enervé, se mit à crier et à vociférer, disant qu'on l'arrêtait, parce qu'il était canadien-français.

Sur le trottoir, en face dans la rue, le bon peuple des badauds s'était massé et regardait les grands riens. On savait que derrière, il se passait quelque chose d'extraordinaire. Pendant ce temps, notre jeune homme continuait de protester. On voulait le conduire vers la voiture policière, mais on se ravisa, et on le garda à l'intérieur, menottes aux mains, et les recherches recommencèrent.

Finalement, les agents se retirèrent et les prisonniers furent conduits aux quartiers généraux militaires, rue Drummond, où ils s'expliquent.

Les visites faites à domicile par les policiers ont été plutôt infructueuses. Souvent les adresses données au registraire étaient fausses, et les individus recherchés disparus dans des régions inconnues.

Le travail dans la rue a été plus effectif.

JOFFRE EST MEMBRE DE L'ACADEMIE

Paris, 15. — Le maréchal Joffre, ancien commandant en chef de l'armée française, a été élu aujourd'hui membre de l'Académie Française. Vingt-deux académiciens ont voté en sa faveur.

causeront l'arrestation de Bolo à Paris.

Un restaurant du Palais de Justice, l'unique sujet de conversation, dit un correspondant, c'est la question de savoir pourquoi la défense n'a pas admis que Bolo a reçu de l'argent allemand, en simple aventurier qui a profité de la chance de "dévoiler les Égyptiens", sans rien donner et sans trahir la France.

On considère que l'éloquence intervention de Mgr Bolo en faveur de son frère a plutôt qu'à ce dernier.

CES EXPERTS SONT RARES

UN CHIMISTE-ANALYSTE DEMANDE DEVANT LE JUGE LANE L'EXEMPTION DE SON ASSISTANT, VU LA RARETE DES SPECIALISTES DANS CETTE BRANCHE DE L'INDUSTRIE.

Le raffinement du sucre dépend en grande partie des chimistes, selon le témoignage rendu, hier après-midi, devant le juge Lane, par M. Dougall, chimiste-analyste de la "Canada Sugar Refinery Co." dans la cause d'Aimé Martin, son assistant. Ce dernier a été exempté par le tribunal de première instance, et les autorités militaires ont interjeté appel de la décision.

Le témoin a soutenu que le départ de Martin causerait un tort considérable à la firme. Interrogé sur le salaire du conscript, M. Dougall déclara qu'il avait \$20 par semaine, ce qui amena le juge Lane à demander pourquoi un employé de cette importance n'avait pas un plus gros salaire. "Si le tribunal veut accorder l'exemption avec cette recommandation, je la soumettrai à la compagnie", répondit le témoin.

Martin était tellement sûr d'obtenir son exemption qu'il s'est marié quatre jours après la proclamation de la loi. Son patron lui a dit qu'il pouvait prendre femme, étant donné qu'il serait sûrement exempté.

La cause a été ajournée, pour permettre au conscript de prouver qu'il y a une telle pénurie de chimistes qu'il ne saurait être remplacé dans son emploi actuel.

Le juge Tellier a accordé l'exemption à Joseph Caplan, qui est né en Russie de parents israélites, en 1898, et qui a été naturalisé sujet britannique. Le motif d'exemption, cependant, n'est peut-être pas celui qu'on pense. Si Caplan a été exempté c'est parce qu'il n'a pas encore vingt ans.

Le litige a tourné autour de l'âge du jeune homme. Les autorités militaires prétendaient qu'il avait vingt ans. Comme il est né dans une partie du territoire russe actuellement en possession des Allemands, on considère impossible de se procurer une copie du certificat de naissance officiel de Caplan.

La question à résoudre a donc été, dans les circonstances, de savoir si la preuve donnée était en vue du fait que c'est la seule qu'on put obtenir dans les circonstances, et suffisante pour permettre à la Cour d'y baser son jugement.

Le représentant militaire s'est opposé à l'exemption, alléguant qu'elle ne saurait être accordée avant que la preuve ait été soumise au jugement de la Cour supérieure, en vertu de la loi de la province de Québec.

Le juge Tellier a refusé de considérer l'objection, pour la raison principale que les tribunaux d'appel sur les exemptions militaires avaient été établis en vertu d'un statut du Dominion sous lequel le juge n'avait pas tenu d'appliquer une loi provinciale de procédure au sujet de l'acceptation d'une preuve, mais qu'il pouvait décider sous la loi commune, si oui ou non la preuve qui a été donnée était la meilleure qu'on put produire, et il rendit jugement en conséquence.

Le père et la tante du conscript sont venus jurer que Caplan était né en 1898, et le registre de la Bible fut produit à cet effet.

Le juge Lane a permis de rouvrir la cause d'A. Côté, qui a déjà été exempté, parce qu'il portait un certificat de la classe "D". Comme, sur l'ordre du registraire, le conscript alla subir un nouveau examen, plus tard, et qu'il fut mis dans la classe "A", il est venu, hier, devant le juge Lane et il s'est dit prêt à faire entendre ses médecins de famille sur son état de santé. Sur la suggestion du représentant militaire, il a été envoyé devant le bureau de révision.

Comme l'avocat du conscript se plaignait de la façon dont le registraire fait les choses, le juge Lane répondit: "Je crois que le département du registraire a fait merveilleusement les choses si l'on considère que ce bureau a environ 50,000 cas devant lui. Toute grande maison est susceptible de se tromper". Comme on le voit, il semble y avoir divergence d'opinion entre les juges, à ce sujet, car qui ne se rappelle pas les sorties du juge Macleannan contre le registraire?

Fondant en larmes dans la boîte aux témoins, A. Lemay-Delorme, qui demande l'exemption, pour raisons de santé et comme soutien de famille, a dit, hier, au juge Lane, que les médecins militaires lui ont d'abord dit qu'il était dans la classe "B", et que lorsqu'il reçut sa feuille médicale, elle portait la lettre "A". Il a été envoyé devant le bureau de révision.

Les autorités militaires en ont appelé de l'exemption de Walter Brasser, qui a deux frères de retour du front, et un autre en France. L'exemption a été maintenue par le juge Lane.

LES CONCOURS "PETIT CANADIEN"

Le "Petit Canadien", organe de la Société Saint-Jean-Baptiste, a ouvert depuis quelques mois un concours d'un genre inédit: le concours de la "langue des affaires".

De tous les genres de français que nous parlons, celui des affaires est peut-être le plus gangrené par l'anglicisme, le plus animé par la pénurie du mot propre. N'est-il pas vrai que les affiches-réclames sont bordées de pignons des maisons, les surfaces utilisables au grand air, ne seraient-elles pas comparées à ce que l'on voit en France? Et n'est-ce pas une chose facile que de relever un peu partout des exemples de médiocres traductions. C'est dans le désir d'augmenter la somme de nos connaissances du mot propre, de l'expression juste, et de bannir l'insipide "à peu près", la pensée guidée, que donne une traduction servile, que le "Petit Canadien" a institué ces concours mensuels.

Quoi de plus engageant que l'invitation de corriger les pannes, réclames, de recueillir des affiches de rédaction fautive, de donner des équivalents français aux barbarismes et anglicismes qui émaillent le parler commercial, de chercher comment se nomment ces mots justes qui s'obstinent à rester sur le bout de la langue?

Le "Petit Canadien" vient de s'assurer le concours dévoué de personnes d'une compétence incontestable, qui veulent bien examiner les réponses. Ce sont M. l'abbé Étienne Blanchard, l'auteur de tant d'ouvrages qui sont d'excellents guides pour les concurrents; M. Léon Lorrain, secrétaire de la Chambre de Commerce et de l'Institut de Français à l'école des Hautes Études Commerciales, puis M. Wilfrid Guérin, le dévoué secrétaire adjoint de la Ligue des Droits du Français, dont la collaboration en matière de Langue, à la "Revue Canadienne", a été justement remarquée.

Les réponses au concours annoncé dans le "Petit Canadien" de janvier doivent parvenir au secrétariat de la Société avant le 20 de ce mois, être signées d'un vrai nom de leur auteur, si on le préfère, du nom et d'un pseudonyme.

A l'auteur des meilleures réponses, le jury décernera un premier prix, valeur de deux piastres, en volumes, et aux auteurs des autres meilleures réponses, des prix, valeur d'une piastre, l'un et l'autre à choisir parmi les publications de la Société Saint-Jean-Baptiste.

A l'œuvre donc, afin que s'améliore la langue des affaires! (Communiqué)

PRIS AU PIÈGE PAR LA POLICE

Les policiers ont arrêté cette nuit un nommé Labori Witman, alors qu'il se sauvait avec un paquet de marchandises qu'il venait de voler chez un marchand de tabac, 306 rue Bleury. Witman avait réussi à pénétrer dans l'établissement par une fe-

LE VISON

DE PLUS EN PLUS EN VOGUE A NEW-YORK

Est-il une autre fourrure naturelle qui soit plus belle, plus riche et plus durable que le vison?

C'est la fourrure qui donne le plus de satisfaction et qui peut être remodelée plusieurs fois.



LE VISON, COMME TOUTES LES AUTRES FOURRURES, VA COUTER BEAUCOUP PLUS CHER LA SAISON PROCHAINE.

Nous avons en magasin plusieurs modèles de vison, saison 1918-19, que nous vendons

\$50.00 LE SET

Autres sets, jusqu'à \$300.00.

Il y va de votre intérêt d'acheter maintenant.

CUMMINGS & CUMMINGS

ANGLE SAINT-PAUL ET SAINT-SULPICE

Catalogue de fourrures illustré pour 1918 envoyé sur demande.

POUR AVOIR DE JOLIS ONGLES

Employez le brillant parfumé "HYGLO"

hautement recommandé. "Le meilleur sur le marché". En vente partout: Flacons de poudre à 25c. Moreaux à 50c.

Dépôtaires pour le Canada.

CANADIAN SANITAS CO., 9 rue St-Nicolas, Montréal.

AYEZ-EN AU DEJEUNER

LE CAFE ST-MARC

EST DE TOUTS LES CAFES LE PLUS DELICIEUX

En vente chez tous les bons épiceries ou chez les torréfacteurs.

Augustin Comte & Cie, Limitée

725-EST, RUE NOTRE-DAME.—TEL. EST 7130

Vraiment délicieux

LES PETITS JAMBONS FUMES DE 8 A 12 LIVRES MARQUE "CONTANT"

Exigez-les de votre épicerie ou boucher

Demandez aussi nos populaires bœufs "Breakfast" et "Windsor".

S.-L. CONTANT, MONTREAL

TEL. SAINT-LOUIS 3574-99

notre située dans la rue. Après s'être approvisionné de tabac, de cigares et de cigarettes, il voulait partir par le même chemin, mais il tomba dans les bras des policiers qui n'eurent qu'à la conduire au poste. Ce matin Witman a avoué sa culpabilité devant le magistrat de police et sera sentiencé la semaine prochaine.

N'oubliez pas que la vente d'écoulement final du stock de chaussures du magasin J. F. A. Alain, 417 rue Sainte-Catherine Est, se continue et se terminera le 28 février. Nous devons évaluer les lieux le 1er mars, et coûte que coûte il faut que tout se vende sans égard au prix. A vous donc de profiter des aubaines sans précédent que nous offrons d'ici là. Chaussures pour convenir à tous. N'oubliez pas l'adresse: 417 Ste-Catherine Est, angle St-Christophe.

LUNDI LE DEVOIR

commencera la publication de

"La gloire de Fontecleire"

par MATHILDE ALANIC

EN MARGE D'UN CENTENAIRE LUTHER À MONTREAL

1 — L'HOMME

Deux historiens d'indiscutable compétence et probité, Pastor et Denifle, ont écrit sur leur compatriote. "L'homme qui déchaîna cet orage (La Réforme) est une apparition comme l'histoire n'en a pas à produire beaucoup de pareilles." "Ce n'est pas Luther, cependant, qui a fait les temps nouveaux, ce sont les temps nouveaux qui ont fait Luther."

Ce jugement, les assertions de E. T. L. et les récits du prof. Gifford ne semblent pas s'infirmer. Pour eux, Luther est un champion au courage et aux convictions assises sur une sérieuse étude de la Bible. Il se trouve face à face avec un imposteur de moine qui vend aux enchères la rémission des péchés et la vie éternelle. Il y a contradiction honteuse entre l'offre et la doctrine de Jésus-Christ comme de l'Eglise. La noblesse de caractère commande une attitude au professeur de Wittenberg: résister à Tetzel qui parle et protester auprès de l'évêque qui le lui permet. Il écrit: pas de réponse. Poussé à bout il affiche ses fameuses thèses et rompt avec Rome.

Une telle situation ne manquerait certes pas de tragique si elle n'avait le tort d'être en opposition directe avec le caractère du héros, les personnes, les événements et l'époque autour desquels elle se compile.

croire qu'il n'avait pas laissé au village natal tous ses marâtes instincts, puisque le jeune Martin lui préférait une mère capable de le fouetter jusqu'au sang. L'esprit religieux, inculqué à ce foyer, gardait de l'esprit familial ce caractère de brutalité et de contrainte. "Nous pratiquions au seul nom du Christ qu'on nous représentait comme un juge terrible, irritable." On s'imaginait facilement combien rares sont un tel toit pacifique entretiens, les lectures pieuses et apaisantes, les conseils tendres et révélateurs, qui ouvrent des yeux d'enfants, allument des flammes et découvrent des sommets. Comme Martin dut respirer à l'aise lorsqu'il laissa la maison pour les écoles de Magdebourg et d'Eisenach où l'attendaient, avec l'étude des humanités, le plaisir et la gloire. A l'automne de 1501, nous le retrouvons à l'université d'Erfurt argumentant subtil, tenace et même redoutable, consacrant aux classiques et à la débâche le surplus d'une activité vagabonde.

Sans but et sans frein, il était éminemment prêt à se jeter au hasard du premier événement produit. La mort subite d'un ami ténit en duel, la foudre qui éclate à ses côtés aux portes d'Erfurt, mettaient à sa bouche d'étudiant un vœu, et le matin du 17 juillet 1505 il se présente au monastère des Augustins, portant sur lui son anneau de "magister", son Plaut et son Virgile. Il avait cessé pour toujours de s'appartenir: les contingences allaient le tyranniser. Après les joies momentanées de la prise d'habit et de la profession, le naturel indécis reprend le dessus. "Je devins l'horrible persécuteur de ma propre vie; je jeûnai, je veillai, je m'épuisai dans la prière", cependant que j'avais tant d'éloignement pour le Christ que lorsque je voyais quelques-unes de ses images, par exemple le crucifix, je ressentais aussitôt de l'épouvante; j'eusse plus volontiers vu le diable". Même l'onction sacerdotale semble sans effet sur les angoisses et les perplexités de son âme, tellement qu'à l'offertoire de sa première messe il faudra toute l'autorité de son prêtre pour l'empêcher de quitter l'autel. Il n'y

aurait eu qu'une direction sage et ferme pour lui donner la paix. Malheureusement son directeur, Jean de Staupitz, plus brillant orateur que théologien et psychologue, caractère faible et sans prévoyance, ne soupçonne rien dans cette conscience aux alarmes d'élaborer déjà les trois dogmes de la corruption originelle, de l'inefficacité des bonnes œuvres et de l'anarchie ecclésiastique qui se trahissent, par des sauts périodiques de découragement ou de révolte. Pour se cacher à lui-même son âme et orner sa vie, Luther dévore avec avidité, plus qu'il ne s'assimile, les Pères, les manuels de l'école, les auteurs ascétiques et chantant les livres à l'index, cherchant ses propres pensées et angoisses écartés. Il monte dans la chaire de l'université et il enseigne que "la volonté humaine n'est pas libre mais captive; notre justice n'est pas péché; que chacun se borne à accepter la grâce qui lui est offerte par Jésus-Christ". Les oreilles se dressent, l'opinion s'élève et meurt, qu'importe! Lui, tout nerveux et tout sang il veut la guerre; dans vingt-neuf ans, elle l'aura ruiné.

C'est incontestable qu'il entre dans la lutte avec des moyens. Il a du cœur et de l'impétuosité. Quand la peste éclate à Nuremberg, on parle de fuir. "Fuir? reprend-il, jamais! Si je meurs, le monde ne périra pas pour un moine de moins!" Il y a de la magie de ses paroles et de la magie de son verbe. Luther, écrivain, est "est véritablement un maître. Son expression est concise, énergique; ses comparaisons soignées; et quand il s'inspire de son passé catholique, sa parole révèle une profondeur de sentiment religieux qui rappelle les plus beaux jours de mysticisme. Bossuet ne lui a pas fardé les traits en rappelant qu'il était de la force, de la génie, de la véhémence dans le discours, une éloquence vive, impétueuse, qui entraînait les peuples et qui les ravissait, avec un air d'autorité qui faisait trembler devant lui ses disciples." C'est un géant, selon la réalité expression du Paléologue.

l'historien orthodoxe du Concile de Trente, mais c'est un géant avorté. "Nous ne trouvons dans l'hérésie rien de complet et de sûr, il a de la grandeur, mais cette grandeur est informée; il a de l'énergie mais cette énergie est sauvée; il a de la science, mais cette science est indigeste; il a de la vigueur mais cette vigueur est ténérée et aveugle, elle ne sait que détruire sans ensuite s'efforcer de reconstruire; elle ne sait que détruire elle-même pour les ruines qu'elle a faites." Bien plus, ce colosse marche sur des pieds d'argile: depuis 1516, il travaille avec tant d'acharnement à la réforme des autres qu'il oublie la sienne propre et qu'il ne trouve plus le temps de dire son office et de célébrer la sainte messe. Plus tard, dans sa solitude de Wartbourg, il n'aura rien de moins apostolique, pour réduire le démon que de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère". Qu'est-ce donc que l'empereur de "boire, de jouer, de rire en cet état d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme par exemple en pensant à une jolie



Le club Canadien contre l'Ottawa

Lalonde a pris part aux pratiques toute la semaine et sera à son poste demain — Appareil en acier pour protéger le pied blessé de Corbeau.

Le club Toronto a pris une belle avance dans la course au championnat et le Canadien devra maintenant se surpasser s'il ne veut pas rester en arrière et être classé parmi les "also ran". A l'heure actuelle, le Toronto a trois parties de gagnées et aucune de perdues, dans la deuxième série, tandis que le Canadien a deux défaites et aucune victoire. Le Toronto s'annonce comme le vainqueur probable de la deuxième série. Il faudrait que le Canadien se surpassasse pour d'ici à la fin de la saison pour reprendre le terrain perdu. Ce ne sera pas chose facile, mais le club va s'efforcer de faire mieux qu'il n'a fait dans ces derniers temps. Lalonde a pratiqué hier

LE PROGRAMME EST ÉLABORÉ

Tout est prêt pour la grande fête des raquetteurs de Sherbrooke — Les excursionnistes arriveront samedi soir.

Tout est prêt pour la réception de dimanche aux clubs Tuque Rouge et Dollard. Les officiers du Montagnard ont mis la dernière main aux préparatifs et l'on peut dire dès maintenant que rien n'a été épargné pour assurer le succès de cette réunion de raquetteurs. Voici le programme de cette fête:

SAMEDI SOIR
6.45—Arrivée des excursionnistes à la gare Bonaventure. Les Montagnards seront là pour leur souhaiter la bienvenue.
8.00—Souper au Riendeau.

DIMANCHE
A. M.
8.30—Les raquetteurs assisteront à la messe.
9.30—Départ pour Cartierville par tramways spéciaux, angle Sainte-Catherine et Saint-Timothée.
Midi—Dîner d'habitant au chalet.
2.00—Musique, chant, danse, déclamation.
4.00—Retour à la ville.
5.30—Souper au Riendeau.
6.30—Départ du Riendeau pour se rendre à la gare.

MARDI SOIR, REPRISSE DES MATCHS NULS

LE SAINT-ANNE ET LE LYALL GAGNENT LES PARTIES D'HIER AU JUBILÉ.

Le club Sainte-Anne est aujourd'hui sur un pied d'égalité avec l'Hochelaga pour la première place de la Ligue Montréal. Les deux rivaux ont chacun sept parties de gagnées, deux défaites et une partie nulle. Le Sainte-Anne a défait les Stars par 5 à 2 hier soir au Jubilé dans une partie fort intéressante, ce qui l'a rendu égal au club Hochelaga. Le Lyall a battu La Casquette par 8 à 0.

Le Lyall et l'Hochelaga et le Sainte-Anne et les Garnets reprendront mardi soir prochain leurs parties nulles au Jubilé. Ces deux parties décideront probablement du championnat de la Ligue Montréal. Il n'y a aucun doute que tous les amateurs de hockey seront au Jubilé ce soir-là pour voir aux prises les quatre plus forts clubs de la Ligue Montréal.

Composition des équipes:

La Casquette
Bourin Buts
Lépine Points
Paré Couverts
C. Savé Centres
A. Sauvé Ailes
Reed Ailes

Substituts: La Casquette: P. Lefebvre, Chabouff; Lyalls: Copeland, McCarthy, A. Langlois, Frémont, Lefebvre.

Arbitres: — Joe Hall et Bert Corbeau.

SOMMAIRE.

Première période.
1—Lyalls, O'Grady . . . 3.40
2—Lyalls, Lamirande . . . 7.50

Deuxième période.
3—Lyalls, Lamirande . . . 3.00
4—Lyalls, Langlois . . . 9.00

Troisième période.
5—Lyalls, O'Grady . . . 1.50
6—Lyalls, Musgrove . . . 7.00
7—Lyalls, C. Langlois . . . 1.40
8—Lyalls, C. Langlois . . . 8.00

Pénalités: Paré, 3 et 3; Lamirande, Lépine.

Stars (2)
Léger Buts
Jacobs Points
Pollock Couverts
Hooper Centres
Dubié Ailes

Substituts: — Stars: Gray, Peters, Dubé; Sainte-Anne: Davins, Evans, McGilligan, Campbell.

SOMMAIRE.

Première période.
1—Ste-Anne, Davins . . . 4.20

Deuxième période.
2—Stars, Léger . . . 3.00
3—Ste-Anne, Brady . . . 7.30
4—Ste-Anne, Arnold . . . 3.00

Troisième période.
5—Ste-Anne, Arnold . . . 5.25
6—Ste-Anne, Hyland . . . 7.35
7—Stars, Jacobs . . . 7.10

Pénalités: Dubé, Gray, 3 min.

POSITION DES CLUBS.

	G.	N.	P.	C.
Hochelaga	7	1	2	55
Ste-Anne	7	1	2	42
Lyalls	6	1	3	39
Garnets	5	1	4	25
Stars	3	0	7	37
La Casquette	0	0	10	21

Parties de mardi:
Hochelaga vs Lyalls.
Ste-Anne vs Garnets.

LOYOLA, MCGILL ET SHAMROCK VICTORIEUX

CES TROIS CLUBS ONT REMPORTÉ LES HONNEURS DE LA SOIRÉE D'HIER, DANS LA LIGUE DE LA CITE — NATIONAL ET LAVAL BLANCHIS.

Les Loyola et les McGill, par suite de leurs victoires sur les Vickers et les Laval, hier soir, au Victoria, se partagent encore les honneurs de la première place de la Ligue de la Cité. Ces deux clubs ont en effet battu leurs adversaires par les scores respectifs de 8 à 1 et de 3 à 0. Le Laval se trouve à descendre en quatrième place par suite de la victoire du Shamrock sur le National, par 2 à 0, dans la dernière partie de la soirée d'hier. Les Tricots Verts détiennent en effet le troisième rang par un point de plus que les Lavallois. La course au championnat continue donc à être excitante au possible.

Alignement des équipes et sommaires:

Première partie.
Loyola (8)
Hough Buts
A. Clément Points
Loneragan Couverts
McGee Centres
Mowatt Ailes
Slater Ailes

Substituts: — Loyola: Trihey, McDonald, L. Clément; Vickers: Watlie, Deche.

Arbitres: — Jack Marshall et Baker.

SOMMAIRE.

Première période.
1—Loyola, Mowatt . . . 4.00
2—Loyola, Slater . . . 1.00
3—Vickers, Rochon . . . 6.00
4—Loyola, Loneragan . . . 2.00
5—Loyola, Mowatt . . . 0.50
6—Loyola, Mowatt . . . 1.00
7—Loyola, Clément . . . 2.00

Deuxième période.
8—Loyola, McGee . . . 11.00
9—Loyola, Slater . . . 7.00

Troisième partie.
Laval (6)
Chabot Buts
E. Courchesne Points
Guevremont Couverts
Laurendeau Centres
R. Courchesne Ailes
Masson Ailes

Substituts: — Laval: Dufresne, Dionne, Plouffe; McGill: Whitcomb, Anderson, Beach, Lally.

SOMMAIRE.

Première période.
1—McGill, Behan . . . 6.00
2—McGill, Gallery . . . 3.00
3—McGill, Gallery . . . 6.00

Troisième partie.
National (6)
Taylor Buts
Brunet Points
Boisselle Couverts
Lavallois Centres
Brisebois Ailes
Dandurand Ailes

Substituts: — National: Ducloux, Lareau, Bleau; Shamrock: McGallum, Allan, Pearce, Lyons, Davidson.

SOMMAIRE.

Première période.
1—Shamrock, King . . . 13.00
2—Shamrock, King . . . 19.00

"JEAN AUDRAIN"

Le "Nationaliste" publiera dimanche une critique de cette pièce canadienne (?) créée cette semaine au théâtre Canadien.

DE LA SALLE vs CHICOUTIMI

Trois-Rivières a été mardi soir témoin d'une joute excitante. L'excellente équipe de Chicoutimi dont on dit tant de bien est venue nous rendre visite.

Cà été certainement la plus belle partie disputée en notre ville cette saison, et tous ceux qui sont venus encourager nos joueurs en ont eu amplement pour leur argent.

Le jeu fut de toute beauté et sans rudesse. La première période après une lutte excitante se termina sans aucun point de part et d'autre.

Dans la deuxième, le De La Salle sembla prendre un moment, les devants, car il enregistra les deux premiers points. Mais le Chicoutimi se porta pour de bon à l'assaut et égala le score: 2 à 2.

Dans la troisième, la victoire quoiqu'incertaine semble un moment pencher du côté des visiteurs. Hamel avait fort à faire, lorsque Carrier compta le troisième point après 11 minutes de jeu superbe.

Heureusement que Rivard dissipa les craintes du De La Salle, en lançant la rondelle dans le filet ce qui rendait le score égal, lorsque le timbre mit fin au jeu.

Cependant les Chicoutimi ont affirmé un jeu supérieur au nôtre et n'eût été le beau travail d'Hamel ils s'en seraient retournés avec une belle victoire.

Desbiens et Vézina se sont révélés comme toujours joueurs d'élite. Le De La Salle, a montré ce qu'il pouvait faire et on ne regrette qu'une chose, c'est qu'il n'ait pas su combiner. La combinaison chez lui fut défaut et qu'il sache donc qu'il sera un des plus forts clubs de la province lorsqu'il aura appris à sacrifier son jeu personnel.

SOMMAIRE

Première période
Pas de point.

Deuxième période
De La Salle—Lesieur . . . 8.00
De La Salle—Lizotte . . . 3.00
Chicoutimi—Gauthier . . . 4.00
Chicoutimi—Vézina . . . 6.10

Troisième période
Chicoutimi—Carrier . . . 11.00
De La Salle—Rivard . . . 4.30
Pénalités: Desbiens, 5.00; Vézina, 2.00.

Juges: J. Desbiens, H. Gauthier.

ALIGNEMENT

De La Salle. Hamel But
Lizotte Défense
Simard Défense
Rivard Aile gauche
Duchesse Aile droite
A. Lesieur Centre
Substituts: De La Salle, Paquin, Lajoie, Saint-Pierre, A. Roy, Gouin, C. Lesieur; Chicoutimi: Tremblay, Desbiens, P. Tremblay, Dallaire.

ILS SE MONTRENT INVINCIBLES

Labelle et Meunier ont remporté leur septième victoire consécutive pour le trophée Strachan hier soir, en triomphant de Moir et Kaufman, par quatre parties à une, aux allées du Victoria. Voici le résultat détaillé:

Meunier . . . 243 172 168 191 225
Labelle . . . 237 179 171 185 235

Totaux . . . 480 351 339 376 460

Moir . . . 184 159 138 199 141
Kaufman . . . 169 177 187 220 169

Totaux . . . 353 336 325 419 310

Prochaine joute, jeudi, 21 janvier — Bessner et Weinfield.

AGRICULTURE ET COLONISATION

La commission de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, qui s'est engagée dans le mouvement du retour à la terre et d'une production plus intense, inaugurera dimanche prochain, le 17 février, à 3 heures p.m., dans la salle No 6, du Monument National, sa série de conférences agricoles, déjà annoncée.

Le président général de la société sera présent ainsi que nombre de citoyens de marque, intéressés au succès de l'oeuvre. M. le professeur J.-A. Marsan, docteur en sciences agricoles et doyen de l'Institut d'Oka, a bien voulu se rendre à l'invitation de donner la première conférence de la saison. D'autres brèves allocutions seront aussi prononcées par des collaborateurs et membres de la commission, qui se réuniront aussitôt après l'assemblée pour compléter le programme d'action du comité et mettre immédiatement à exécution les suggestions, pratiques faites au cours des délibérations.

Le temps des travaux de la terre approche rapidement et il importe de déployer la plus grande activité dans les préparatifs, car la tâche est immense.

Les dames sont admises et invitées. Leur concours est même jugé nécessaire au succès de l'entreprise et il sera accueilli avec empressement. (Communiqué)

ACCIDENT DE TRAVAIL

Joseph Lortie, demeurant 28 rue Emery, s'est fait blesser sérieusement à la tête et par tout le corps hier pendant qu'il travaillait dans un des élevateurs à grain du bord de l'eau. On ne connaît pas les détails de l'accident. Lortie a été transporté à l'hôpital Général et bien que ses blessures soient douloureuses, son état n'est cependant pas grave.

BLESSÉ PAR LA CHUTE D'UN GLAÇON

Alors qu'il marchait rue Saint-Jacques, hier après-midi, Napoléon Simoneau, 1232-ouest, rue Notre-Dame, a reçu un glaçon sur la tête. Des passants apercevant le malheureux qui était sans connaissance, n'est pas critique.

LE GÉRE AVANCE DES TROUPES FRANÇAISES

Berlin, 14. — Par voie de Londres. — Dans leur attaque en Champagne, hier, dans le voisinage de Tahure, annonce le bulletin officiel, les Français ont pris pied dans un saillant des positions allemandes.

ABJURATION

Une cérémonie d'abjuration du protestantisme aura lieu dimanche prochain en l'église Saint-Anselme, à trois heures de l'après-midi. M. George Stephens sera baptisé solennellement puis confirmé avec son épouse et deux de ses enfants, Marie-Anne et Frédéric.

Mgr Georges Gauthier, président de la cérémonie, assisté de M. l'abbé E. Chagnon, curé de la paroisse, et de M. l'abbé F.-X. Dubois, vicaire, qui a préparé de longue date les nouveaux convertis.

FAITS - MONTREAL

TOUJOURS LES ARMES À FEU

UN GARÇONNET DE 15 ANS BLESSE GRIEVEMENT D'UN COUP DE REVOLVER SON COMPAGNON DE JEU, PUIS DONNE DES EXPLICATIONS CONTRADICTOIRES A LA POLICE.

Un garçonnet de 15 ans, Edmond Petit, 528 rue Panet, a tiré un coup de revolver sur son petit ami Lionel Pesant, âgé de six ans, et qui demeure à 583 rue Champlain, et l'a blessé mortellement.

La balle est entrée dans la tête de la petite victime juste au-dessus du nez. Des témoins de l'affaire se portèrent immédiatement au secours du garçonnet qui fut conduit chez ses parents et l'on fit venir le médecin qui fit les premiers pansements. Entre temps, Petit, tout effrayé du coup qu'il venait de faire, se sauvait à toutes jambes dans les ruelles et il ne fut arrêté qu'à l'angle des rues Papineau et Lafontaine, par des passants qui lui avaient donné la chasse. Le détective Gagnon le conduisit au poste de police où il a déclaré qu'il était à jouer avec le jeune Pesant, mais ne savait pas que l'arme qu'il avait prise n'était pas un jouet. Cependant, il n'a pas voulu dire où il avait pris le revolver. Il a commencé par dire qu'il l'avait trouvé dans la rue Sainte-Catherine, il a prétendu ensuite qu'il avait ce revolver depuis un an, et finalement, il a dit que l'arme appartenait à son père. Le coup fut tiré alors que le jeune Pesant se tenait à l'entrée de la cour, près de la maison de ses parents.

L'état de la petite victime est considéré comme sérieux par les médecins qui n'ont pu extraire la balle hier soir, à cause de la faiblesse du patient.

ECRASE PAR UNE LOCOMOTIVE

Sans souci du danger, un bambin de huit ans, Armand Gaudel, 530 rue Bourbonnière, était à jouer à l'intersection de la rue Bourbonnière et de la voie du Nord-Canadien, hier après-midi, lorsque voulant traverser la voie, il fut frappé par une locomotive qui le traîna sur une longue distance, et le jeta hors de la voie tout défiguré. Le corps de la malheureuse petite victime a été conduit à la morgue où le coroner tiendra une enquête.

LES GLAÇONS MEURTREIERS

Hubert Dubé, 47 ans, demeurant à l'Asile de la Providence, passait, hier midi, rue Sainte-Catherine, non loin de la rue Saint-Denis, lorsqu'un glaçon parti d'une toiture lui tomba sur la tête. Les passants se portèrent à son secours, mais la mort avait été instantanée, et l'on dut faire venir le fourgon de la morgue. Il y aura enquête du coroner.

Un autre accident du même genre est arrivé hier, après-midi. Mme Walter Brown, 35 ans, demeurant 218 Berri, venait de sortir de chez elle pour se rendre en ville, lorsqu'un lourd glaçon la frappa à la tête. Comme dans le cas précédent, la mort fut instantanée. Le corps a été transporté à la morgue.

AGRICULTURE ET COLONISATION

La commission de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, qui s'est engagée dans le mouvement du retour à la terre et d'une production plus intense, inaugurera dimanche prochain, le 17 février, à 3 heures p.m., dans la salle No 6, du Monument National, sa série de conférences agricoles, déjà annoncée.

Le président général de la société sera présent ainsi que nombre de citoyens de marque, intéressés au succès de l'oeuvre. M. le professeur J.-A. Marsan, docteur en sciences agricoles et doyen de l'Institut d'Oka, a bien voulu se rendre à l'invitation de donner la première conférence de la saison. D'autres brèves allocutions seront aussi prononcées par des collaborateurs et membres de la commission, qui se réuniront aussitôt après l'assemblée pour compléter le programme d'action du comité et mettre immédiatement à exécution les suggestions, pratiques faites au cours des délibérations.

Le temps des travaux de la terre approche rapidement et il importe de déployer la plus grande activité dans les préparatifs, car la tâche est immense.

Les dames sont admises et invitées. Leur concours est même jugé nécessaire au succès de l'entreprise et il sera accueilli avec empressement. (Communiqué)

LE GÉRE AVANCE DES TROUPES FRANÇAISES

Berlin, 14. — Par voie de Londres. — Dans leur attaque en Champagne, hier, dans le voisinage de Tahure, annonce le bulletin officiel, les Français ont pris pied dans un saillant des positions allemandes.

ABJURATION

Une cérémonie d'abjuration du protestantisme aura lieu dimanche prochain en l'église Saint-Anselme, à trois heures de l'après-midi. M. George Stephens sera baptisé solennellement puis confirmé avec son épouse et deux de ses enfants, Marie-Anne et Frédéric.

Mgr Georges Gauthier, président de la cérémonie, assisté de M. l'abbé E. Chagnon, curé de la paroisse, et de M. l'abbé F.-X. Dubois, vicaire, qui a préparé de longue date les nouveaux convertis.

M. l'abbé F.-X. Dubois, vicaire, qui a préparé de longue date les nouveaux convertis.

WRIGLEYS

Pendant la convalescence et lorsque l'appétit manque, la gomme

WRIGLEY'S

désaltère agréablement la bouche fiévreuse et sèche, et lui procure un bon calmant qui ramène l'enthousiasme de la santé.

Des milliers de soldats en Europe ont de multiples raisons d'être reconnaissants à la gomme Wrigley de son effet rafraîchissant.

Sa Saveur Dure



Que les soldats au front en soient toujours pourvus.

Fabriquée au Canada



ACCIDENT DE TRAVAIL

Joseph Lortie, demeurant 28 rue Emery, s'est fait blesser sérieusement à la tête et par tout le corps hier pendant qu'il travaillait dans un des élevateurs à grain du bord de l'eau. On ne connaît pas les détails de l'accident. Lortie a été transporté à l'hôpital Général et bien que ses blessures soient douloureuses, son état n'est cependant pas grave.

BLESSÉ PAR LA CHUTE D'UN GLAÇON

Alors qu'il marchait rue Saint-Jacques, hier après-midi, Napoléon Simoneau, 1232-ouest, rue Notre-Dame, a reçu un glaçon sur la tête. Des passants apercevant le malheureux qui était sans connaissance, n'est pas critique.

Echange privé à la station

Up 7424
Up 7425
LIMOUSINES PIERCE ARROW et autres de grand luxe
TAXICAB & AUTO SERVICE REG'D.
732-ouest, Dorchester. près Guy

ST. DENIS

Aujourd'hui, vendredi et samedi
HENRY B. WATALL
dans
"HIS ROBE OF HONOR"
Et deux autres vues spéciales
Orchestre symphonique

LOEW'S

"THE NEW PRODUCER"
Mélange de grand opéra
5 autres actes
ALICE BRADY
dans "Woman and Wife"
Autres vues
Représentation continue depuis 1 h.
jusqu'à 11 h. du soir.
Prix: 10-15-20-25-30-40-50-75-1.00
25c. sam., dim. et fêtes, les prix du soir sont en vigueur.

Soldes d'Assortiments A LIQUIDER

Complets d'affaire en Worsté gris, valant \$30 et \$32 pour . . . \$24.00
Complets d'affaire en Tweed, valant \$25 pour . . . \$21.25
Complets spéciaux en serge bleue . . . \$17.50
Ulster et Pardessus, jusqu'à \$37.50 pour . . . \$24.00
Aussi soldes d'assortiments de fournitures de première classe pour homme, y compris des chemises, des articles de cou, etc.

VOYEZ NOS VITRINES

FASHION-CRAFT

MERCIERS
MAX BEAUVAIS, LIMITEE, 229 rue St-Jacques.
A. A. ROY, 469 Ste-Catherine Est.
Succursale de l'ouest: 463 Ste-Catherine ouest.

Cession volontaire

Dans l'affaire de
J. W. BOURGON

Chapeaux et garnitures pour messieurs, 1997, rue Notre-Dame O., Montréal.

Des soumissions seront reçues pour l'achat de l'actif de l'insolvable ci-dessus, jusqu'à 12 heures, midi, jeudi, le 19 février, 1918, au bureau du curateur.

Lot No 1—Chapeaux et garnitures pour messieurs. \$2,829.74
Lot No 2—Ameublement. 614.20
CONDITIONS: ARGENT COMPANT.

Le livre d'inventaire peut être vu au bureau du curateur.

La marchandise peut être examinée au magasin, samedi et lundi, les 16 et 18 courant.

La succession se réserve le droit de refuser toute ou n'importe quelle soumission, et au cas où les soumissions ne seront pas trouvées satisfaisantes, l'actif sera vendu par au public, par Marotte Frères, vendredi, le 22 février 1918.

LAWRENCE F. CHURCHILL, Curateur.

Bureau de: "The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited", Edifice Coristine, Montréal, P.Q.



VENTE COLOSSALE DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

NE MANQUEZ PAS CES AUBAINES SANS PAREILLES.

LES COMMANDES PAR LA POSTE

sont acceptées pour toutes les marchandises annoncées, à moins d'indication contraire. Ecrivez tout de suite. SATISFACTION OU ARGENT REMIS.

L'EPICERIE

SPECIAUX POUR SAMEDI

Oignons rouges, 6 lbs. .25
Graisée composée de Fairbanks, chaudière 3 lbs, val. 90 pour. .81
Fèves blanches, 2 lbs. .29
Vinaigre malt pur, bout. .16
Poudre à laver Lustrine, 6 paq. .25
Soupes à la tortue, queue de boeuf, aux légumes, pois, julienne, de Clark, la boîte. .11
Ces spéciaux sont en plus de la liste des prix publiée dans les journaux de jeudi soir, laquelle reste en force demain, samedi.

Au sous-sol.

GANTS POUR DAMES

GANTS en chevreau italien, en blanc, noir, tan, gris, etc., deux boutons pression. Pointures 5 1-2 à 7 3-4. **1.09**
Spécial. .99
GANTS CHAMOISSETTE, en blanc, gris et noir, marque "Kaiser", pour dames. **.99**
Spécial. .99

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.
GANTS réparés, en chevreau blanc, noir, tan, etc., toutes les pointures, pour dames. Spécial. .49
Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

SACOCHE

BIJOUTERIE

SACOCHE en cuir solide, bonne monture, styles très variés, pour dames. **.98 et 1.49**
BIJOUTERIE en or plaqué, comprenant : broches, boucles d'oreilles, etc. Spécial. **.19**
Au rez-de-chaussée.

SAMEDI LE 16 FEVRIER,

Chaque paire est garantie et strictement pleinement satisfaite.

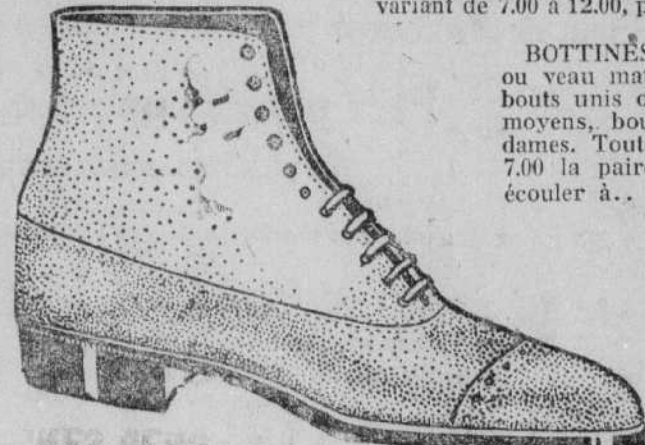
BOTTINES DE TOILETTE de haute qualité, veau acajou ou velours, aussi chevreau "Vici" noir, semelles de cuir ou Néolin, bouts fuyants, talons larges, forme seyante, pour hommes. Toutes pointures dans le lot. Valeurs 7.00 pour **4.95**

BOTTINES PESANTES, pour le travail, cuir à grain noir ou tan, coupe "Blucher", forme seyante, pour hommes. Pointures 6 à 10. Valeurs jusqu'à 6.50. **SAMEDI. 3.49**

BOTTINES EN VEAU FENDU CHOISI, coupe "Blucher", forme seyante, pour garçonnets. Pointures 11 à 13. Val. 3.00 pour. **2.29**

400 PAIRES DE BOTTINES "Dorothy Dodd", chevreau noir, suède, gris, cuir verni ou chevreau avec tige en chevreau gris ou suède, pour dames. Valeurs variant de 7.00 à 12.00, pour écouler à... **5.95**

BOTTINES EN CUIR VERNI, chevreau ou veau mat, tige de drap ou cuir mat, bouts unis ou rapportés, talons hauts ou moyens, bouts étroits ou moyens, pour dames. Toutes pointures. Valeurs jusqu'à 7.00 la paire. **SAMEDI pour 2.95**



8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

100 PAIRES DE PANTOUFLÉS en feutre, couleurs unies ou carreaux, pour hommes. Valeurs jusqu'à 2.00 la paire. Tant qu'il y en aura à... **.69**
Pas de commandes par poste ou téléphone.

grande mise en vente de milliers de paires de chaussures, les plus serviables et les plus à la mode, à des prix qui intéresseront même les acheteurs les plus économes. telle que représentée. FAITES VOTRE CHOIX de bonne heure afin d'être



BOTTINES EN CUIR SOLIDE, coupe "Blucher", semelles pesantes, tannées au chêne, forme seyante, pour garçonnets. Pointures 1 à 5. Val. 4.50 pour **3.49**

BOTTINES EN VEAU FENDU, coupe "Blucher", forme très seyante, pour garçonnets. Pointures 1 à 5. Val. 3.50 pour. **2.49**

BOTTINES EN FEUTRE, semelles et talons de cuir, bout uni ou rapporté, pour hommes. Pointures 6 à 9. Val. 3.00 pour écouler à... **1.98**

QUANTITE MELANGEE de bottines et sandales romaines, cuir verni ou chevreau, tige de drap ou cuir mat dans le lot, pour fillettes. Pointures dans le lot 11 à 2. Valeurs jusqu'à 5.00, pour écouler samedi **3.95**
120 PAIRES DE BOTTINES en veau velours noir, coupe "Blucher", semelles pesantes, forme large, pour enfants. Pointures 8 à 10 1-2. Val. 3.00 pour. **1.98**

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

110 PAIRES DE BOTTINES, cuir verni ou chevreau, quelques-unes à tige en chevreau blanc, rouge ou brun, pour bébés. Pointures 3 à 7 dans le lot. Valeurs jusqu'à 2.00 la paire. Tant qu'il y en aura à... **.89**
Pas de commandes par poste ou téléphone.



COLLETS, VOILETTES, MOUCHOIRS

COLLETS EN MOUSSELINE, garnis de dentelle ou bord ajouré, modèles à votre choix. Valeur .25 chacun pour **.12 1/2**

VOILETTES en soie, unies, à mailles fines ou avec pois, avec élastique. Spécial 2 pour. **.25**

MOUCHOIRS en mousseline suisse, jolis dessins brodés dans un coin, bord ajouré. Spécial chacun. **.15**

Au rez-de-chaussée.

SOUS-VETEMENTS ET AUTRES ARTICLES POUR HOMMES



CHEMISES DE NEGLIGE, genre veston, en percale, zéphyr, etc., poignets empesés ou non, quelques-unes avec plastron en soie, pour hommes. Val. 2.25, très spécial. **.86**

GILETS-TRICOT de laine, en brun, marron, kaki ou marine, avec collet châle ou militaire, pour hommes. Ces gilets-tricot sont des échantillons. Val. jusqu'à 9.00, très spécial. **3.98**

SOUS-VETEMENTS en laine naturelle, marque "Mercury" et laine "Shetland", marque "Penman", en gris pâle. Grandeurs 34 à 44. Spécial. **1.49**

SOUS-VETEMENTS, tricot élastique par côtes, envers soyeux, très beau fini, nuance crème. Grandeurs 34 à 44. Val. 1.25 pour. **.89**

BRETELLES, modèles français, jolis dessins, pour hommes. Val. .50 pour. **.39**

CHAUSSETTES en cachemire de laine, noir, teinte solide, marque "Penman", talon et bout du pied doubles. Val. .50 pour. **.39**

CASQUETTES en tweed, différents modèles, ce qui reste de nos lignes, pour hommes et garçonnets. Val. .75, 1.00, 1.25 et 1.50. Très spécial. **.49**

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M. TRES SPECIAL

SOUS-VETEMENTS en laine naturelle, marque "Penman". Grandeurs 34 à 46. Val. 1.75 pour. **1.29**

SOUS-VETEMENTS en coton ouaté, marque "Penman". Grandeurs 34 à 42. Valeurs .85 et 1.00. Spécial. **.69**

11 H. 30 A 12 H. 30 A.M. JERSEYS de laine, en gris, vert et rouge, modèles boutonnant sur l'épaule, pour garçonnets de 5 à 12 ans. Val. 1.25 et 1.50. Très spécial. **.89**
Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

EXTRA SPECIAL

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

SOIE pour ouvrage de broderie, toutes nuances. Val. rég. .05 l'écheveau. Spécial la douzaine. **.39**
1 douzaine couleurs assorties à chaque client.
Pas de commandes par poste ou téléphone.



447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe. J. N. Dupuis, Président. Eog. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Gérant.

SERVICE D'OPTIQUE

LUNETTES OU LORGNONS, monture en or roulé, sans cercle, verres sphériques de première qualité. Spécial pour samedi **3.50**

Au premier.

RAYON DES MEUBLES

MOYENNANT UN LEGER ACOMPTE NOUS EMMAGASINERONS VOS MEUBLES

AMEUBLEMENTS DE BOUDOIR, rembourrés de tapisserie de bonne qualité, 4 morceaux, comprenant : 1 causeuse, 1 berceuse, 1 fauteuil, 1 table. **36.75**

AMEUBLEMENTS DE BOUDOIR, 3 morceaux, fini chène fumé, rembourrés en cuir brun américain. **37.75**

AMEUBLEMENTS DE SALLE A MANGER, fini noyer ciré, 9 morceaux : grand buffet, 48 pouces de longueur, grande armoire dans le bas et tiroir pour la cutellerie; cabinet pour la porcelaine; table avec rallonge de six pieds; 5 chaises; 1 fauteuil, le tout rembourré en cuir amé. **79.75**

ricain. **79.75**

CABINETS POUR L'ARGENTERIE, fini chène fumé. Spécial **16.25**

MATELAS HYGIENIQUES de "Dupuis", recouverts de couffin fantaisie, toutes grandeurs. Valeur de **4.29**

BUFFETS en chène solide, fini chène fumé, 18 seulement en stock, 41 pouces de longueur, armoire dans le bas et tiroir pour la cutellerie. **19.85**

AMEUBLEMENTS DE SALLE A MANGER, chène solide, fini fumé, comprenant 9 morceaux : grand buffet, table à rallonge, cabinet à porcelaine, 5 chaises, 1 fauteuil. **149.75**

Spécial. **149.75**

Au deuxième.

COMPTOIR DES BAS

BAS CACHEMIRE uni, en blanc, noir et brun, pour dames. Pointures 8 1-2 à 10. Spécial. **.49**

BAS EN COTON, à côtes fines, en noir, pour enfants. Pointures 6 à 10. Spécial. **.25**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS en fil de Lille noir, pour dames. Pointures 8 1-2 à 10. Spécial. **.39**

BAS en fil de Lille, grande largeur, en noir et tan, pour dames. Pointures 8 1-2 à 10. Spécial. **.39**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

BAS de soie, en blanc, noir, gris, sable, bleu pâle, rose pâle, brun, etc., haut de la jambe et pied renforcés. Spécial. **.59**

FIN.

FEUILLETON

du

"DEVOIR"

par

CHAMPOL

Cadette de Gascogne

(Suite.)

"Comment ai-je pu être aussi folle ! murmura seulement Marcienne, quand ils descendirent devant le perron. Comment ai-je pu me laisser aussi entièrement abuser, entraîner aussi loin ! A présent que je vois le dessous des choses, je ne comprends plus que j'aie été prise à ce trompe-l'œil !
—L'impression qu'on ressent après avoir découverts les trucs des prestidigitateurs, dit Philippe, s'efforçant de retrouver son sourire maintenant évanoui, et il faut avouer que, dans l'espèce, vous avez affaire à Robert Houdin en personne. Mais ne rions pas, car vous avez dû bien souffrir, pauvre petite !

—Oh ! oui, avoua-t-elle tout bas, en s'accrochant plus fort à son bras qu'elle avait pris.
—Et parions encore que la cadette de Gascogne se croyait une héroïne !
Elle baissa la tête tandis que Philippe concluait, se faisant gai, paternel, comme pour effacer toute arrière-pensée qui eût pu subsister entre eux :
"Voyons, un peu de philosophie. Quelle différence y a-t-il entre la vraie héroïne et la simple Gascogne ? Même bonne volonté, même effort parfois ; l'illusion seulement au lieu du fait, le semblant pour la réalité, l'oubli de cette précaution élémentaire, indispensable à qui-conque veut arriver loin et haut ; prendre la vérité pour point de départ."

part."
Sous cette mercuriale, Marcienne baissa la tête un peu plus.
Ils rentraient à la maison, et le curé de Lannemajou, bouillonnant d'impatience, se précipitait au-devant d'eux, annonçant que cela allait un peu mieux, pas assez bien, pas assez vite encore. M. Lapeyre, obstiné jusque dans sa fièvre, continuait son refrain. C'était à en devenir fou !
"Il va cesser," promit Marcienne, qui maintenant relevait sa tête brune.
Sans prendre le temps de s'enquérir des bonnes nouvelles qu'il lisait sur les visages, le digne prêtre poussait les nouveaux arrivants vers la chambre du malade.
"Mais l'émotion..." objecta Philippe.
—Bast ! une surprise agréable ne fait jamais de mal. Je le connais, M. Lapeyre ! chevillait, la tête dure comme un rocher ! Il a reçu un coup qui l'a fait un peu chavirer. Un autre coup le remettra daplomb."
Dans la pièce discrètement éclairée où le grand lit faisait ombre, la silhouette de Mademoiselle allait et venait éperdue. Quinine, potion, sinapisme, rien n'y faisait. Le mé-

A partir de dimanche

Nous commencerons, dans cette page, la publication d'un nouveau feuilleton d'un grand intérêt dramatique :

"Un caractère de Française"

Le plus récent ouvrage de

JEAN de la BRETE

le célèbre auteur de "Mon oncle et mon curé".

Ne manquez pas d'en commencer la lecture à partir de demain.

fein avait fini par s'évader, déclarant qu'un révéral moral seul pouvait opérer, et d'une main énergique, le curé de Lannemajou préparait le remède.
"Allons, mon cher sénateur ! déclara-t-il, revenant pour la centième fois se pencher sur le lit du patient entêté. Avez-vous fini votre cauchemar, oui ou non ?
—Ce n'est pas un cauchemar, murmura le sénateur. Ma fille est partie pour épouser..."
Précipitamment le curé l'interrompit, et écartant le rideau :
"Elle est si bien partie, qu'elle est là."
Le sénateur se dressa encore sur son séant, vit Marcienne, eut une courte palpitation, puis retomba avec un signe négatif en murmurant :
"Elle est revenue, mais elle était partie pour épouser..."
Ce fut Philippe qui l'interrompit :
"Non, vous avez fait un mauvais rêve ; nous avons tous fait un mauvais rêve !
—La preuve ?" marmotta le sénateur, les fixant de son oeil méfiant de malade.
Le curé même resta court.
Alors Marcienne, un peu en arrière, se pencha vers Philippe, et,

tout bas :
"Vous m'avez si bien prêché la vérité, que j'ai envie de la dire, quoiqu'elle soit bien difficile, terriblement difficile ! Ma foi, tant pis, je me risque ; ce sera mon début d'héroïne pour tout de bon."
Des jolis yeux rayonnèrent sur lui, si malicieux qu'il en eut peur, si tendres qu'il en eut plus peur encore.
Sans attendre sa réponse, Marcienne fit un pas en avant, l'entraînant avec elle, et de sa voix claire qui parvint jusqu'à l'esprit du sénateur :
"Vous avez fait un mauvais rêve, mon cher papa, affirma-t-elle à son tour. Comment épouserai-je le jeune Caussade ou qui que ce soit au monde, puisque je n'ai jamais aimé que le m'aimerais jamais que Philippe !"
La preuve suffisait. Une bénédiction grave descendit sur les traits du sénateur. Le curé eut un petit tremblement de joie qui voulait dire : "Enfin !"
Philippe recula ; mais Marcienne revenait à lui, et sans lui laisser le temps de protester :
"Ah ! je le sais maintenant... murmura-t-elle ; la place vide dans mon cœur, c'était la vôtre. Et vous m'aimiez aussi, Philippe, depuis longtemps ; depuis toujours, je crois. Si vous ne voulez pas le dire, c'est que vous n'avez plus aucun souvenir de la vérité ; que vous n'êtes, vous, qu'un incorrigible cadet de Gascogne."